

Plan d'action visant des espèces multiples dans le parc national et lieu historique national du Canada Kejimikujik et les lieux historiques nationaux administrés par Parcs Canada en Nouvelle-Écosse continentale



2026

Species at Risk Act
Action Plan Series

Référence recommandée :

Parcs Canada. 2026. Plan d'action visant des espèces multiples dans le parc national et lieu historique national du Canada Kejimikujik et les lieux historiques nationaux administrés par Parcs Canada en Nouvelle-Écosse continentale. Série de plans d'action de la *Loi sur les espèces en péril*. Parcs Canada, Ottawa, xi + 58 p.

Version officielle

La version officielle des documents sur le rétablissement est celle publiée en format PDF. Tous les hyperliens étaient valides à la date de publication.

Version non officielle

La version non officielle des documents sur le rétablissement est publiée en format HTML. Tous les liens hypertextes étaient valides à la date de publication.

Pour obtenir des copies du présent rapport ou un complément d'information sur les espèces en péril, y compris les rapports de situation du Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC), les descriptions de résidence, les programmes de rétablissement et d'autres documents connexes sur le rétablissement, veuillez consulter le [Registre public des espèces en péril](#)¹.

Photos de la page couverture (dans le sens horaire à partir du haut de la page) : tortue mouchetée, photo : Jeffie McNeil; pétroglyphes, photo : Parcs Canada; Pluvier siffleur, photo : A. DiMarco; wisqoq, photo : Cody Chapman; couleuvre mince, photo : Wesley Pitts; canot, photo : Éric Le Bel; Hironde rustique, photo : Jennifer Eaton.

Titre en anglais :

Multi-species Action Plan for Kejimikujik National Park and National Historic Site of Canada and National Historic Sites administered by Parks Canada in Mainland Nova Scotia.

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre de l'Environnement, du Changement climatique et de la Nature, 2026. Tous droits réservés.

CW69-21/31-1-2026F-PDF

ISBN 978-0-660-98106-2

Le contenu du présent document (sauf les photos) peut être utilisé sans permission, à condition que la source en soit adéquatement mentionnée.

¹ <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/registre-public-especes-peril.html>

Préface

En vertu de l'[Accord pour la protection des espèces en péril \(1996\)](https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/especes-peril-loi-accord-financement/protection-accord-federal-provincial-territorial.html)², les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux signataires ont convenu d'adopter des lois, des règlements et des programmes complémentaires afin d'assurer la protection des espèces en péril partout au Canada. La *Loi sur les espèces en péril* (L. C. 2002, c. 29) (LEP) a été promulguée pour protéger les espèces sauvages en péril au Canada et pour renforcer d'autres lois de conservation de la biodiversité canadienne. Aujourd'hui, la LEP est un contributeur clé à la réalisation de la *Stratégie pour la nature 2030 du Canada : Freiner et inverser la perte de biodiversité au Canada*, qui trace la voie à suivre pour que le Canada mette en œuvre le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal (CMBKM).

En vertu de la LEP, les ministres fédéraux compétents sont responsables de l'élaboration de plans d'action pour les espèces inscrites comme étant disparues du pays, en voie de disparition ou menacées et dont le rétablissement a été jugé réalisable. Ils sont également tenus de rendre compte des progrès réalisés cinq ans après la publication des plans d'action dans le Registre public des espèces en péril. Les plans d'action élaborés en vertu de la LEP décrivent en détail les mesures de rétablissement prévues à l'appui de l'orientation stratégique définie dans les programmes de rétablissement. Ce plan décrit ce qui doit être fait pour atteindre les objectifs en matière de population et de répartition présentés dans le programme de rétablissement, notamment les mesures à prendre pour contrer les menaces et surveiller le rétablissement des espèces, ainsi que les mesures proposées pour protéger l'habitat essentiel désigné de ces espèces. Le plan d'action comprend également une évaluation des répercussions socioéconomiques de sa mise en œuvre et des avantages en découlant. Il s'inscrit dans une série de documents qui sont liés et qui doivent être pris en considération avec les rapports de situation du COSEPAC, les programmes de rétablissement et d'autres plans d'action produits pour ces espèces.

Le ministre responsable de Parcs Canada est le ministre compétent en vertu de la LEP pour le rétablissement des espèces se trouvant dans le parc national et lieu historique national Kejimikujik ainsi que dans les lieux historiques nationaux du Canada de la Nouvelle-Écosse continentale, et a préparé le présent plan d'action pour la mise en œuvre des programmes de rétablissement s'appliquant au parc national et aux lieux historiques nationaux, conformément à l'article 47 de la LEP. Ce plan d'action a été préparé en collaboration avec Kwiłmu'kw Maw-klusuaqn, Environnement et Changement climatique Canada (ECCC), Pêches et Océans Canada (MPO) et la province de la Nouvelle-Écosse, conformément au paragraphe 48(1) de la LEP.

Le succès du rétablissement de ces espèces dépend de l'engagement et de la coopération d'un grand nombre d'intervenants et ne sera pas obtenu par Parcs Canada uniquement ou toute autre instance seule. Les Canadiens et les Canadiennes sont tous

² <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/especes-peril-loi-accord-financement/protection-accord-federal-provincial-territorial.html>

invités à appuyer ce plan et à contribuer à sa mise en œuvre pour le bien de multiples espèces et de la société canadienne dans son ensemble.

La mise en œuvre du présent plan d'action est assujettie aux crédits, aux priorités et aux contraintes budgétaires de Parcs Canada et des autres instances et organisations participantes.

Remerciements

Parcs Canada souhaite remercier les personnes qui ont contribué à l'élaboration de ce plan d'action.

Tout d'abord, nous tenons à souligner que le parc national et lieu historique national Kejimikujik ainsi que les autres lieux historiques nationaux mentionnés dans ce plan se trouvent sur le territoire non cédé des Mi'kmaq. Le Mi'kma'ki, territoire ancestral du peuple mi'kmaq, est visé par les traités historiques de paix et d'amitié. Depuis longtemps, ces terres sont propices aux cérémonies et aux enseignements traditionnels. Nous rendons hommage au peuple mi'kmaq passé, présent et futur, qui prend soin des terres depuis plus de 12 000 ans.

Ce plan d'action s'efforce d'intégrer de manière véritable le savoir autochtone, les espèces culturellement importantes et les perspectives communautaires. L'élaboration du plan d'action visant des espèces multiples s'est faite en collaboration avec les Mi'kmaq de la Nouvelle-Écosse dans le cadre d'un partenariat de longue date fondé sur une relation de confiance et de compréhension commune. Conscients du rôle essentiel du savoir mi'kmaq en matière de conservation, nous avons collaboré par l'entremise de visites communautaires, de rassemblements conjoints et du programme Nuji-kelotaqitijik (gardiens de la terre), renforçant ainsi des relations qui ont contribué directement à l'élaboration du présent plan. L'esprit de collaboration se poursuivra après l'établissement du plan et continuera de guider les efforts de conservation sur le territoire.

Nous tenons également à remercier nos nombreux partenaires clés, dont l'expertise a grandement contribué à approfondir notre compréhension des espèces en péril et de leurs habitats. Nous remercions tout particulièrement la Confédération des Mi'kmaq de la Nouvelle-Écosse continentale, les gardiens de la terre de la Première Nation de Wasoqopa'q, Kwilmu'kw Maw-klusuaqn (KMKNO), l'Ulnuoweg Education Centre, le Centre de données sur la conservation du Canada atlantique, Oiseaux Canada, le Musée canadien de la nature, le Clean Annapolis River Project, Coastal Action, Pêches et Océans Canada, Environnement et Changement climatique Canada, le Mersey Tobeatic Research Institute (ci-après l'institut de recherche Mersey Tobeatic), l'Université Mount Allison, le ministère des Terres et des Forêts de la Nouvelle-Écosse, les unités de gestion de Parcs Canada dans la région de l'Atlantique et diverses équipes de rétablissement.

En dernier lieu, nous saluons les personnes qui partagent ce territoire et ses écosystèmes, en les remerciant chaleureusement. Aux propriétaires des terres environnantes, aux visiteurs de Kejimikujik et à toutes les personnes qui tissent des liens avec ces endroits, votre appui et votre respect de la nature sont essentiels à la protection continue des espèces qui y vivent.

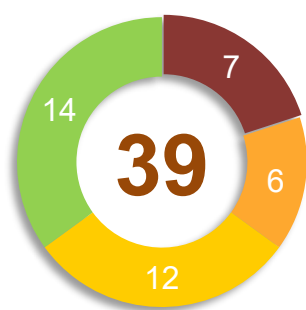
Wela'liek, Merci, Thank You.

Sommaire

Le présent *Plan d'action visant des espèces multiples dans le parc national et lieu historique national du Canada Kejimikujik ainsi que dans les lieux historiques nationaux administrés par Parcs Canada en Nouvelle-Écosse continentale* met à jour et remplace le contenu du *Plan d'action visant les espèces multiples dans le parc national et lieu historique national du Canada Kejimikujik* (Agence Parcs Canada, 2017), ci-après appelé le plan d'action 2017. Ce plan d'action s'applique aux terres et aux eaux situées dans les limites du parc national et lieu historique national Kejimikujik (PNLHNK), du parc national Kejimikujik Bord de mer (Kejimikujik Bord de mer), des neuf lieux historiques nationaux et de l'événement historique national se trouvant en Nouvelle-Écosse continentale (LHN de la Nouvelle-Écosse continentale). Le plan présente les mesures visant à assurer la conservation ou le rétablissement des espèces inscrites sur la liste de la LEP, les espèces dont la conservation est préoccupante et les espèces culturellement importantes qui sont régulièrement présentes³ à Kejimikujik et dans LHN de la Nouvelle-Écosse continentale, et répond aux exigences de l'article 47 de la LEP pour les espèces qui nécessitent un plan d'action. Dans l'esprit d'une relation collaborative avec les Mi'kmaq de la Nouvelle-Écosse pour la cogestion des lieux administrés par Parcs Canada, tel que décrit dans le Plan directeur du parc national et lieu historique national du Canada Kejimikujik (2022a), les Mi'kmaq de la Nouvelle-Écosse et Parcs Canada travaillent à la cogestion de Kejimikujik, ce qui se reflète dans l'élaboration et la mise en œuvre de ce plan. Les considérations liées à la conservation des espèces indigènes et des espèces culturellement importantes, à la conservation à l'échelle du paysage, à la conservation climato-ingénieuse et à la connectivité écologique ont constitué des thèmes centraux dans l'élaboration de ce plan d'action.

39 espèces régulièrement présentes à Kejimikujik ainsi que dans les LHN de la Nouvelle-Écosse continentale sont prises en compte dans ce plan d'action : 25 espèces inscrites sur la liste de la LEP et 14 autres espèces dont la conservation est préoccupante (p. ex. espèces évaluées par le COSEPAC, mais non inscrites sur la liste de la LEP, espèces inscrites sur la liste provinciale ou espèces culturellement importantes). Treize des espèces inscrites sur la liste de la LEP sont disparues du pays, en voie de disparition ou menacées (et nécessitent un plan d'action en vertu de la LEP) et 12 sont préoccupantes. Les Mi'kmaq de Nouvelle-Écosse ont identifié six espèces comme étant culturellement importantes, mais qui ne sont pas actuellement inscrites sur la liste de la LEP. L'inclusion d'espèces dont la conservation est préoccupante et d'espèces culturellement importantes non inscrites sur la liste de la LEP permet d'établir un plan global pour la conservation et le rétablissement des espèces sur le site.

³ La présence de l'espèce est, ou semble être, constante dans le parc (c'est-à-dire qu'elle peut migrer dans la zone et en sortir, mais qu'elle y revient régulièrement).



Espèces inscrites sur la liste de la LEP*

■ En voie de disparition

■ Menacées

■ Préoccupantes

Espèces non inscrites sur la liste de la LEP*

■ Espèces dont la conservation est préoccupante

*Inclut les espèces culturellement importantes

5 objectifs locaux en matière de population et de répartition sont établis dans ce plan et représentent la contribution des sites aux objectifs à l'échelle de l'aire de répartition des espèces, tels qu'identifiés dans les programmes de rétablissement et les plans de gestion de la LEP. La mesure des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs des sites au fil du temps permettra de déterminer l'impact écologique de la mise en œuvre du plan d'action.

Des mesures de conservation et de rétablissement ont été élaborées pour atténuer les principales menaces pesant sur les espèces à Kejimikujik et dans les LHN de la Nouvelle-Écosse continentale. Le manque de connaissances représente la principale menace, relevée dans 52 % des mesures mentionnées à l'annexe B. Les autres menaces⁴ qui pèsent sur les espèces visées par ce plan d'action sont les suivantes :



32 mesures de conservation et de rétablissement sont identifiées comme des engagements dans le présent plan d'action. Un total de 61 mesures supplémentaires seront mises en œuvre si des ressources ou des partenariats permettent de soutenir le travail. Le nombre de mesures déterminées et leurs catégories d'actions⁵ sont présentés ci-dessous :

⁴ Les menaces ont été classées sur la base de la [Classification des menaces directes du Conservation Measures Partnership 2.0](#).

⁵ Les actions ont été classées sur la base de la [Classification des actions du Conservation Measures Partnership 2.0](#). Certaines mesures de rétablissement peuvent recevoir plusieurs classifications d'actions, ce qui augmente le nombre total de classifications d'actions par rapport au nombre de mesures de rétablissement prévues dans ce plan.



L'habitat essentiel désigné dans le plan d'action 2017 pour la couleuvre mince demeure en place afin de garantir la continuité de la protection juridique. Lorsque le programme régional de rétablissement de la couleuvre mince aura été mis à jour pour inclure cet habitat, ce plan d'action sera modifié en conséquence, et la section 4.1 sera supprimée. En plus des parcelles d'habitat essentiel figurant dans le plan d'action 2017 pour l'érioderme mou, d'autres ont été ajoutées. Il y a une description des mesures de protection de l'habitat essentiel désigné pour les espèces visées par ce plan.

Le coût financier de la mise en œuvre de ce plan sera assumé par Parcs Canada et par des partenariats si des ressources sont disponibles. Les principales incidences de la mise en œuvre des mesures prévues dans ce plan d'action devraient être minimales. Elles concernent principalement un accès restreint à certains secteurs de Kejimikujik Bord de mer durant la saison de reproduction du Pluvier siffleur et l'interdiction d'importer du bois à brûler dans le PNLHNK. Les avantages de ce plan d'action comprennent le rétablissement d'espèces en péril et un effet positif global sur la biodiversité, contribuant ainsi aux objectifs fédéraux et mondiaux en matière de développement durable. Parmi les autres avantages figurent l'amélioration des initiatives à l'échelle du paysage par des possibilités de collaboration accrues avec les partenaires, des occasions pour les bénévoles de participer à la conservation des espèces, et la mise en place d'une approche globale pour toutes les mesures, notamment l'intégration de l'Etuaptmumk (une approche à double perspective) et d'autres priorités culturelles.

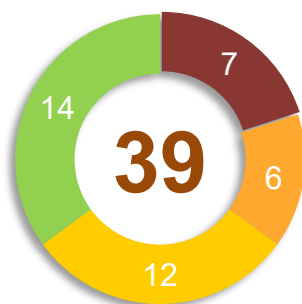
Les progrès réalisés dans la mise en œuvre de ce plan d'action et dans la réalisation des objectifs propres au site en matière de population et de répartition seront évalués chaque année et un rapport résumant les résultats sera publié dans le Registre public des espèces en péril après cinq ans, conformément à l'article 55 de la LEP.

Kisa'tikekewey Kaqiwikasik

Ula Milamuksultijik-mimajultite'wk Tel-lukwemk Kisitasik ukjit Kejikumkujik Nationaley Amalitasikewey Sa'qewey Etek ta'n Kana'ta aqq Nationaley Sa'qewe'l Etekl Iknmuetasik ta'n Amalitasikl Kana'ta ta'n Msit-maqmikew No'pa Sko'sa wnaqitoql aqq apaji-ika'toq ewikasik ta'n na Milamuksultite'wk-mimajultite'wk Tel-lukwek Kisitasik ukjit Kejimkujik Nationaley Amalitasik aqq Nationaley Sa'qewey Etek ta'n Kana'ta (Amalitasikl Kana'ta Etl-lukwemk, 2017), tett-kaqiaq nestmalsikewtasik ta'n na elt 2017 tel-lukwek kisitasik. Ula nasiwikasik ta'n maqmikal aqq samqwann telitpiaq ta'n etl-we'tuteskasik ta'n Kejimkujik Nationaley Amalitasik aqq Nationaley Sa'qewey Etek (KNPHS), Kejimkujik Nationaley Amalitasik Apaqtukewey (Kejimkujik Apaqtukewey), pesqunatek te'sekl Nationaley Sa'qewe'l Etekl aqq newte' Nationaley Sa'qewey Telitpiaq ta'n Msit-maqmikew NS (NHSs ta'n Msit-maqmikew NS). Ta'n kisitasik nemitoql enkatkl ukjit westawiatmn aqq apaji-msnmn SARA-ewikasultijik mimajultite'wk, mimajultite'wk ta'n westawialujik despite'tmujik, aqq telo'ltimk nuta'jik mimajultite'wk ta'n apjiw telitpiaq⁶ ta'n Kejimkujik aqq NHSs ta'n Msit-maqmikew NS aqq weju'peka'toq SARA Tepkistek 47 nuta'ql ukjit ula nekemowk mimajultite'wk ta'n nuta'tij na tel-lukwek kisitasik. Ta'n na kijaqmiq ta'n na toqi-lukwutimk tela'matultimk elt ta'n Mi'kmawaq ta'n No'pa Sko'sa na toqi-maliaptmi'tij Amalitasikl Kana'ta-iknmuetasikl etekl, ta'n tel-wikasik ta'n na Kejimkujik Nationaley Amalitasik aqq Nationaley Sa'qewey Etek ta'n Kana'ta Maliaptasik Kisitasik (2022a), ta'n Mi'kmawaq ta'n No'pa Sko'sa aqq Amalitasikl Kana'ta na elukwutijik elta'jik ta'n toqi-maliaptasik ta'n Kejimkujik, ta'n na apajaptasik ta'n na eltasik aqq ewe'wasik ula ta'n kisitasik. Mikuaptmkl wiaqtekl na L'nueyey westawiatmk aqq telo'ltijik mimajultite'wk, maqmikewitasik-enkasik westawiasik, wksitqamukewey-seskwe'kewey westawiasik, aqq ecological toqijoqa'sikl na mekwaye'kewe'kl wisunkl ta'n na kisitasik ula ta'n tel-lukwek kisitasik.

39 mimajultite'wk ta'n kaqisk telitpiaq na Kejimkujik aqq NHSs ta'n Msit-maqmikew NS na wesku'tasik ta'n ula tel-lukwek kisitasik: 25 SARA-ewikasultijik mimajultite'wk aqq 14 me' mimajultite'wk ta'n westawialujik sespit'e'tmujik e.g., COSEWIC jikeyujik katu mu SARA-ewikasultijik, provincially ewikasultijik aqq/kisna telo'ltimkewe'k nuta'jik mimajultite'wk. Newtiska'q jel si'st ta'n SARA-ewikasultijik mimajultite'wk na Ketmaqseto'tkik, Ketmaqsenuktik, kisna Lukwaqna'lujik (aqq nuta'q na tel-lukwek kisitasik elt ta'n SARA) aqq 12 na Mawi-Sespit'e'tasik. Asukom telo'ltijik nuta'jik mimajultite'wk na ta'n nenusnik ukjit wiaqa'luksinew ta'n na Mi'kma'q ta'n NS ta'n na mu nike' SARA-ewikasultite'wk. Wiaqtek mu-SARA-ewikasultik mimajultite'wk ta'n westawialujik sespit'e'tmujik aqq mimajultite'wk ta'n telo'ltimk nuta'q iknmuetoq na nestasik kisitasik ukjit mimajultite'wk westawialujik aqq apaji-msnujuk ta'n na etek.

⁶ Telitpiaq ta'n na mimajultite'wk na, kisna telte'tasik ta'n na, kaqisk na ta'n amalitasik, e.g., Jiptuk ajuksultitaq piskwita'jik aqq tewita'jik ta'n na amalitasik, katu na apaja'sik ke'sk na kaqisk etek.



SARA-ewikasultite'wk
mimajultite'wk*

- Ketmaqsenujik
- Lukwaqna'lut
- Mawi-sespite'tasik

Mu-SARA-ewikasulti'k
Mimajultite'wk*

- Mimajultite'wk ta'n Westawialujik Sespite'tasultijik

*Wiaqtek mimajultite'wk ta'n telo'ltimk nuta'q

5 etek-wiaqtek te'sek aqq iknmuetasik tel-lukwutimkl na nenasikl ta'n ula kisitasik aqq apoqnmak ta'n etek iknmuetoq ta'n tel-knekk-teliske'k tel-lukwutimkl ukjit ta'n mimajultite'wk na nenujik ta'n SARA apaji-msnut ewi'kmkl aqq maliaptasikl kisitasikl. Enkatmk sa'se'wa'sik eliaq mesnmk etek-wiaqtek tel-lukwutimkl asoqmtaqtek ajiaq na kijitutew ta'n Ecologica'l we'tuwe'kl ta'n ewe'wasik ta'n tel-lukwek kisitasik.

Westawiasik aqq apaji-msnmk enkasikl na kisitasikl ukjit nisa'tun ta'n mawki'kl lukwaqna'tikekl ta'n na mimajultite'wk elt Kejimikujik aqq NHSs ta'n Mawki'k-maqmikew NS. Ta'n etek na kijitaqne'l tepkisa'tikekl na ta'n mawi-pmiao lukwaqna'tikek, nenasik ukjit 52% ta'n na enkasikl ta'n Ewikasik B. Anku'tekl lukwaqna'tikekl⁷ ta'n mimajultite'wk aknutmujik elt melkuktmi'tij enkasikl ta'n ula tel-lukwek kisitasik na:



32 westawiasik aqq apaji-msnmk enkasikl na nenasikl ta'n melkuktasikl ta'n ula tel-lukwek kisitasik. Ta'n ankuwa'sik 61 enkasikl na elt we'wasiktital ta'n tujiw apoqnmuekl aqq/kisna toqo'mamk na etekl ukjit apoqnmakmn ta'n lukwaqn. Ta'n kiljaqn na melkuktasik enkasikl aqq nekemowk tel-lukwek tepkisa'tasikl⁸ na seya'tasikl lame'k:

⁷ Lukwaqna'tikekl na tepkiso'tasiksipnikl etek ta'n na [Westawiasik Enkasikl Toqo'mamk Ankmayiw Lukwaqna'tikekl Ewikasikl, etek 2.0](#).

⁸ Tel-lukwemkl na tepkisa'tasiksipnikl etek ta'n na [Westawiasik Enkasikl Toqo'mamk Westawiasik Tel-lukwemkl Ewikasikl etek 2.0](#). Kijka' apaji-msnmkl enkasikl na jiptuk ika'tasiktital milamu'kl tel-lukwutikl ewikasultikl, ika'q na ta'n naji-espitek msit te'sekl ta'n tel-lukwek ewikasikl ta'n apaji-msnmk enkasikl ta'n ula kisitasik



Nuta'ql wikultimk nenasik ta'n na 2017 tel-lukwek kisitasik ukjit Wjipnukewey Saklo'piey-mte'skm eyk me' na'te'l ukjit kjijitun siawa'sik tplutaqn kelpitasik. Ne'wt ta'n kikjukewey Wjipnukewey Saklo'piey-mte'skm apaji-msnk ewi'kek na anqa'tasik ukjit wiaqa'tun ula wikimk, ula tel-lukwek kisitasik na ta'n naqa'tasiktitew, aqq tepkistek 4.1 na ta'n jikla'tasiktitew. Anku'tek nuta'q wikimk ukjit Nipi'je'l Wksituwaqnn Lichen na nenut ta'n ula tel-lukwek kisitasik piamu ta'n na wiaqteksipnek ta'n na 2017 tel-lukwek kisitasik. Enkasikl ukjit klpitmn nuta'q wikimk nenasik ukjit mimajultite'wk ewi'tujik ta'n ula kisitasik na ewi'tasik.

Ta'n suliewey telawtik ukjit we'wmn ula tel-lukwek kisitasik na ta'n weskwijinuiktite'wk ukjit Amalitasikl Kana'ta, aqq wejiaq toqo'mamkl na apoqnmuekl wejiaq etek. Ta'n msit we'tuwe'kl na ewe'wasikl ta'n enkasikl ta'n ula kisitasik na ajipjutasik ukjit na mawitek'le'jk, msit tela'luek na mu-asite'tasiktnuk piskwa'n ta'n etekl ta'n Kejimikujik Apaqtuke'l miawiaq Piping Plover nikwenawet ika'q aqq na anqa'tasik na ta'n alkitasik ta'n püksukl ta'n KNPNS. Welapetmkl ta'n ula tel-lukwek kisitasik wiaqtek na eltaqa'mujik apaji-msnuksinew ta'n mimajultite'wk ta'n lukwaqna'lujik aqq ta'n msit tetpqtek we'tuwe'k ta'n mimajuaqn-sa'se'wa'sik, iknmuetoq ta'n federaley aqq wksitqamukewey westawiatmkl mesnmkl. Welapetmkl ma'wt wiaqtek naji-petlewa'tasik maqmikewitasik-enkasik tel-lukwutimkl wejiaq wnaqa'sik toqilukwutimk elukwutimkl elt toqo'ma'timkik, tel-lukwen elukwutimkl ukjit nuji-apoqnmua'tite'wk ukjit tl-lukwutine'w ta'n mimajultite'wk westawialujik, aqq nasiwikasik na ta'n msit pesu'kwatmk asoqmtaqtek msit enkasikl, wiaqtek sa'se'wa'sik ta'n Etuaptmumk (Etuaptmumk) aqq pilewe'l tel-lukwutimkl nuta'ql.

Sa'se'wa'sik eliaq ewe'wasik ta'n ula tel-lukwek kisitasik aqq welteskujik etek-wiaqtek te'sultijik aqq iknmuetasik tel-lukwutimkl elt na ankaptasiktital te'sipunqwek aqq na ewikasik msit-ewi'kmk ta'n ika'ql na tujiw seya'tasiktital elt ta'n Mimajultite'wk ta'n Lukwaqna'lujik Msit Nasiwikasultimk pemiaq na'n te'sipunqwekl, ke'sk na tepkistek 55 ta'n SARA.

Table des matières

Préface	ii
Remerciements	iv
Sommaire	v
1. Contexte	1
1.1 Plan d'action visant des espèces multiples de Parcs Canada	1
1.2 Parc national et lieu historique national Kejimikujik et lieux historiques nationaux administrés par Parcs Canada en Nouvelle-Écosse continentale	2
1.3 Portée du plan d'action	4
1.3.1. Portée géographique	5
1.3.2 Portée des espèces	6
2. Objectifs propres au lieu en matière de population et de répartition	8
3. Mesures de conservation et de rétablissement	9
3.1 Approche des mesures de conservation et de rétablissement	10
3.2 Classification des mesures	15
4. Habitat essentiel	19
4.1 Désignation de l'habitat essentiel de la couleuvre mince (population de l'Atlantique)	19
4.1.1 Emplacement géographique	19
4.1.2 Caractéristiques biophysiques	21
4.1.3 Exemples d'activités susceptibles d'entraîner la destruction de l'habitat essentiel	22
4.2 Désignation de l'habitat essentiel de l'érioderme mou	22
4.2.1 Emplacement géographique	22
4.2.2 Caractéristiques biophysiques	23
4.2.3 Exemples d'activités susceptibles d'entraîner la destruction de l'habitat essentiel	23
4.3 Mesures proposées pour protéger l'habitat essentiel	24
5. Évaluation des coûts et des avantages socioéconomiques	24
6. Mesure des progrès	27
7. Références	28
Annexe A : Renseignements sur les espèces, objectifs et plans de surveillance pour le PNLHNK et les LHN de la Nouvelle-Écosse continentale	31
Annexe B : Mesures de conservation et de rétablissement qui seront mises en œuvre	37
Annexe C : Autres mesures de conservation et de rétablissement qui seront mises en œuvre au moyen de partenariats ou lorsque d'autres ressources seront accessibles ..	47

1. Contexte

Le *Plan d'action visant des espèces multiples dans le parc national et lieu historique national du Canada Kejimikujik ainsi que dans les lieux historiques nationaux administrés par Parcs Canada en Nouvelle-Écosse continentale* met à jour et remplace le contenu du plan d'action 2017 pour les sites visés (Agence Parcs Canada, 2017). En vertu de l'article 52 de la *Loi sur les espèces en péril*, le ministre compétent peut modifier un plan d'action à tout moment. Une modification est en cours pour mettre à jour les renseignements sur les espèces et intégrer les connaissances et les nouvelles données acquises au cours de la mise en œuvre du plan d'action 2017. Le rapport quinquennal de mise en œuvre du plan d'action 2017 est accessible à partir du Registre public des espèces en péril (Agence Parcs Canada, 2022b).

1.1 Plan d'action visant des espèces multiples de Parcs Canada

Dans le cadre de l'élaboration de ses plans d'action, Parcs Canada adopte une approche axée sur plusieurs espèces et propre à un lieu précis. Cette approche permet de déterminer et de prioriser les mesures de conservation et de rétablissement pour un éventail d'espèces dans un ou plusieurs sites gérés par Parcs Canada. Cette approche permet également à l'organisme de prendre en compte les besoins de plusieurs espèces ainsi que de déterminer et de prioriser les mesures qui peuvent être mises en œuvre dans le ou les sites afin de contribuer le plus possible à la conservation et au rétablissement des espèces.

Les plans d'action visant des espèces multiples de Parcs Canada se concentrent sur les terres et les eaux administrées par l'organisme; cependant, les communautés autochtones, les administrations voisines, les partenaires, les groupes d'intérêt, les espèces des espèces et les experts en la matière sont mobilisés tout au long de l'élaboration et de la mise en œuvre des plans. Cette approche collaborative facilite la coopération en vue de la conservation et du rétablissement des espèces à l'échelle du paysage.

Le processus d'élaboration des plans d'action tient compte d'un ensemble d'espèces régulièrement présentes sur un site ou plusieurs, y compris les espèces en péril figurant à l'annexe 1 de la LEP, les espèces évaluées par le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC) et dont l'ajout à l'annexe 1 de la LEP est envisagé, les espèces inscrites sur la liste provinciale et d'autres espèces d'intérêt, y compris celles qui ont une importance culturelle. L'adoption d'une approche globale permet à Parcs Canada d'élaborer un plan global pour la conservation et le rétablissement des espèces sur le ou les sites.

Dans de nombreux cas, plusieurs programmes et plans de rétablissement, plans de gestion et plans d'action fédéraux et provinciaux ont été préparés pour les espèces visées par le présent plan d'action. Comme les évaluations de la situation effectuées par le COSEPAC, ces documents fournissent des orientations pour le rétablissement

des espèces individuelles, y compris la détermination des menaces, des objectifs de rétablissement, de l'orientation stratégique pour atteindre les objectifs et de l'habitat essentiel. Le présent plan d'action est cohérent avec ces documents sur le rétablissement. Il doit également être considéré comme faisant partie de cet ensemble de programmes et de plans liés.

L'approche de Parcs Canada concernant l'élaboration du plan d'action visant des espèces multiples s'aligne sur l'Approche pancanadienne pour la transformation de la conservation des espèces en péril au Canada⁹ (Service canadien de la faune, 2018) et tient compte des priorités liées à la conservation à l'échelle du paysage, à la connectivité écologique, à la conservation climato-ingénieuse, à la conservation des espèces indigènes et des espèces culturellement importantes. En outre, Parcs Canada utilise de plus en plus le cadre de gestion adaptative Standards ouverts pour la pratique de la conservation (les Standards de conservation)¹⁰ afin d'appuyer et d'éclairer le processus d'élaboration des plans d'action.

La mise en œuvre des mesures de conservation et de rétablissement énoncées dans ce plan d'action est souvent intégrée au cadre des programmes de conservation de Parcs Canada. L'intégrité écologique est une pierre angulaire du mandat de Parcs Canada, soit la protection et la mise en valeur d'exemples représentatifs du patrimoine naturel du Canada. Il s'agit de la priorité absolue dans la gestion des parcs nationaux du Canada. En plus des mesures de protection prévues par la LEP, les espèces en péril, leur résidence et leur habitat dans les lieux gérés par Parcs Canada sont souvent protégés en vertu d'autres lois et règlements fédéraux, notamment la *Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs* et ses règlements d'application, la *Loi sur les pêches*, la *Loi sur les parcs nationaux du Canada* et la *Loi sur les aires marines nationales de conservation du Canada*.

1.2 Parc national et lieu historique national Kejimikujik et lieux historiques nationaux administrés par Parcs Canada en Nouvelle-Écosse continentale

Ce plan d'action modifié comprend le parc national et lieu historique national Kejimikujik (ci-après PNLHNC), le parc national du Canada Kejimikujik Bord de mer (ci-après Kejimikujik Bord de mer) et dix lieux historiques nationaux de la Nouvelle-Écosse continentale (ci-après LHN de la Nouvelle-Écosse continentale). Dans les pages qui suivent, le PNLHNC et Kejimikujik Bord de mer seront désignés collectivement sous le

⁹ En collaboration avec les provinces et les territoires, le gouvernement fédéral a mis en œuvre, en 2018, l'[Approche pancanadienne pour la transformation de la conservation des espèces en péril au Canada](#). Cette approche est axée sur les écosystèmes comportant de multiples espèces et a permis de désigner 11 lieux de grande biodiversité à travers le Canada, appelés lieux prioritaires, notamment le lieu prioritaire de Kespukwitek, situé dans le sud-ouest de la Nouvelle-Écosse.

¹⁰ Élaborés par le Conservation Measures Partnership (CMP), les [Standards ouverts pour la pratique de la conservation](#) (en anglais seulement), ou les Standards pour la conservation, sont un ensemble de pratiques et de principes largement adoptés qui adoptent une terminologie, des approches et des concepts communs pour concevoir, gérer et suivre des projets de conservation.

nom de Kejimikujik. Tous les lieux sont situés sur le territoire traditionnel non cédé des Mi'kmaq de Mi'kma'ki La péninsule de la Nouvelle-Écosse, intégrée à la partie continentale de la province, est caractérisée par de nombreux estuaires et baies, tous situés à moins de 67 km de l'océan. Les traditions orales mi'kmaq décrivent Mi'kma'ki comme divisé en sept districts, dont celui de Kespukwitk, qui signifie « où la terre finit » et « où le ruissellement se termine ». Kespukwitk regroupe le PNLHNK, Kejimikujik Bord de mer et quatre LHN connexes. Il est reconnu pour sa biodiversité exceptionnelle, la présence de nombreuses espèces en péril et son importance culturelle. On y trouve divers écosystèmes et habitats : côtes accidentées, baies protégées, îles côtières, lacs, rivières, zones humides, vallées fertiles et étendues de forêt wabanaki (acadienne), y compris certaines des plus grandes forêts encore intactes de Nouvelle-Écosse.

Le PNLHNK a officiellement été désigné parc national en 1974. Acquis auprès de la province en 1985, Kejimikujik Bord de mer a été intégré au parc en 1988. Ces deux zones protègent 403 km² de terres. Depuis des générations, Kejimikujik est un endroit où les gens sont en contact avec la nature et la culture. On y trouve des forêts, des milieux humides, des lacs et la côte atlantique. Le PNLHNK a été établi pour protéger des exemples représentatifs de la région du bas-plateau de la côte atlantique. Ses forêts sont composées d'un mélange de conifères et de feuillus comprenant des espèces comme le hêtre à grandes feuilles, le bouleau jaune, la pruche du Canada, l'érable à sucre, le pin blanc, le chêne rouge et l'épinette rouge. On désigne souvent cette région comme la forêt wabanaki-acadienne, abritant une grande diversité d'animaux et de plantes de sous-bois. Les écosystèmes aquatiques reflètent l'effet des eaux chaudes et acides de lacs peu profonds, d'eaux stagnantes et de cours d'eau à méandres affichant des variations saisonnières marquées des niveaux d'eau. Kejimikujik Bord de mer a été établi pour protéger les caractéristiques côtières propres à cette région. Kejimikujik et le paysage culturel élargi, y compris le corridor de la rivière Mersey, revêtent une grande importance écologique et culturelle pour les Mi'kmaq. Kejimikujik est également un lieu de loisirs, de repos et d'établissement de liens pour les nouveaux visiteurs et les visiteurs qui reviennent, ainsi que pour les collectivités locales ayant des liens historiques profonds avec l'endroit.

En 1995, le PNLHNK a été désigné lieu historique national parce qu'il s'agit d'un paysage culturel mi'kmaq important qui témoigne de l'occupation et de l'utilisation de la région par les Mi'kmaq depuis des temps immémoriaux. Les Mi'kmaq de la Nouvelle-Écosse ont travaillé en étroite collaboration avec Parcs Canada pour obtenir cette désignation. Dans le paysage, il y a de nombreuses ressources culturelles importantes, notamment des sites d'habitation proeuropéens, l'emplacement de réserves posteuropéennes, des pétroglyphes, des parcours de canot et des sentiers de portage, des fascines de pêche et des lieux sacrés. Le caractère sauvage du PNLHNK fait partie intégrante de ce paysage culturel. À Kejimikujik Bord de mer, les Mi'kmaq utilisaient la côte pour la chasse et la cueillette et campaient dans les havres avoisinants. Au moment de l'établissement européen en Amérique du Nord, les Mi'kmaq occupaient un vaste territoire se trouvant jadis dans ce qui est aujourd'hui le Canada atlantique.

En 2001, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) a désigné les cinq comtés du sud-ouest de la Nouvelle-Écosse (Annapolis, Digby, Yarmouth, Shelburne et Queens) comme réserve de biosphère, reconnaissant ainsi la richesse de la biodiversité et l'histoire culturelle de la région. Le PNLHNC, l'aire de nature sauvage Tobeatic et une partie de la rivière Shelburne (rivière du patrimoine canadien) constituent la principale région protégée de la réserve de biosphère du Sud-Ouest de la Nouvelle-Écosse (aussi connue sous le nom de réserve de la biosphère de Southwest Nova). Cette réserve est la deuxième en importance au Canada sur le plan de la superficie et la première désignée au Canada atlantique. Elle est fondée sur la collaboration régionale et sur le développement durable.

L'ensemble du paysage de Kespukwitek correspond aussi étroitement au lieu prioritaire de Kespukwitek/Sud-Ouest de la Nouvelle-Écosse, qui fait partie des onze lieux prioritaires établis au Canada par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux. Les lieux prioritaires ont été désignés dans le cadre de l'Approche pancanadienne pour la transformation de la conservation des espèces en péril au Canada (Service canadien de la faune, 2018) pour concentrer les efforts de conservation et les partenariats dans les régions de grande biodiversité, là où leurs actions concertées peuvent avoir un effet maximal sur les espèces en péril et les écosystèmes.

Les LHN de la Nouvelle-Écosse continentale sont divisés en deux régions : (1) le sud-ouest de la Nouvelle-Écosse et (2) le Complexe de défense d'Halifax. Situé dans le sud-ouest de la Nouvelle-Écosse, la région de Kespukwitek comprend Port-Royal, le fort Anne, l'Établissement Melanson et le fort Edward dans la vallée de l'Annapolis, une région connue pour ses terres agricoles fertiles, son agriculture, sa pêche et son attrait touristique. En 1965, le Complexe de défense d'Halifax est reconnu pour son importance historique comme l'une des principales bases navales britanniques. Il regroupe l'île Georges, le fort McNab, la redoute York, la tour de Prince-de-Galles et la citadelle d'Halifax. Ces anciens sites militaires ont été transférés du ministère de la Défense nationale à Parcs Canada entre 1936 et 1964. En protégeant les ressources patrimoniales, ces sites assurent leur intégrité commémorative, préservent les ressources culturelles et mettent en lumière leur histoire et patrimoniale. Les caractéristiques naturelles, qui sont souvent indissociables de l'histoire et du paysage du site, sont aussi mises en valeur, soulignant le rôle de Parcs Canada comme intendant de l'environnement. Outre leur rôle de préservation, ces lieux offrent aux visiteurs la possibilité de découvrir sous différents angles la richesse culturelle et historique de la Nouvelle-Écosse.

1.3 Portée du plan d'action

En plus de Kejimikujik, la portée géographique de ce plan d'action modifié comprend les LHN de la Nouvelle-Écosse continentale (exclus du plan d'action précédent) qui relèvent de l'Unité de gestion de la Nouvelle-Écosse continentale de Parcs Canada.

1.3.1. Portée géographique

La portée géographique de ce plan d'action comprend toutes les terres et les eaux administrées par le gouvernement fédéral, mais gérées par Kejimikujik ainsi que toutes les terres et les eaux situées dans les limites des LHN de la Nouvelle-Écosse continentale et qui sont administrées par Parcs Canada à titre de propriétés fédérales régies par la *Loi sur les immeubles fédéraux et les biens réels fédéraux*. Les LHN de la Nouvelle-Écosse comprennent le LHN de la Citadelle-d'Halifax, le LHN de l'Île-Georges, le LHN de la Redoute-York, le LHN du Fort-McNab, le LHN de la Tour-Prince-de-Galles, le LHN du Fort-Edward, le LHN du Fort-Anne, le LHN de l'Établissement Melanson, le LHN de Port-Royal, et l'Événement historique national du Portage Isgonish-French River (figure 1). Ce plan d'action visant des espèces multiples a été rédigé exclusivement pour Kejimikujik et les LHN de la Nouvelle-Écosse continentale afin de remplir les responsabilités légales de Parcs Canada et de répondre aux menaces spécifiques, aux lois et aux priorités de gestion de ces sites, qui peuvent différer de celles qui touchent les zones se trouvant à l'extérieur des sites.

Ce plan a été élaboré avec divers partenaires du paysage plus large et pourrait être mis en œuvre en dehors des terres administrées par Parcs Canada afin de maximiser les avantages en matière de conservation et de rétablissement des espèces. Kejimikujik et les LHN connexes de la Nouvelle-Écosse continentale ne représentent qu'une petite partie de Kespukwitk (le sud-ouest de la Nouvelle-Écosse) et de Mik'ma'ki. Les espèces en péril qu'ils abritent, tout comme les menaces qui les touchent, s'étendent au-delà de leurs limites. Par conséquent, ce plan tient compte de l'ensemble du paysage de Kespukwitk. Dans le paysage élargi de Kespukwitk (en dehors des limites de Kejimikujik et des LHN de la Nouvelle-Écosse continentale), la majorité des mesures de conservation et de rétablissement seront menées par des partenaires. Dans un esprit de collaboration, Parcs Canada fournira son soutien dans la mesure où les ressources le permettent.

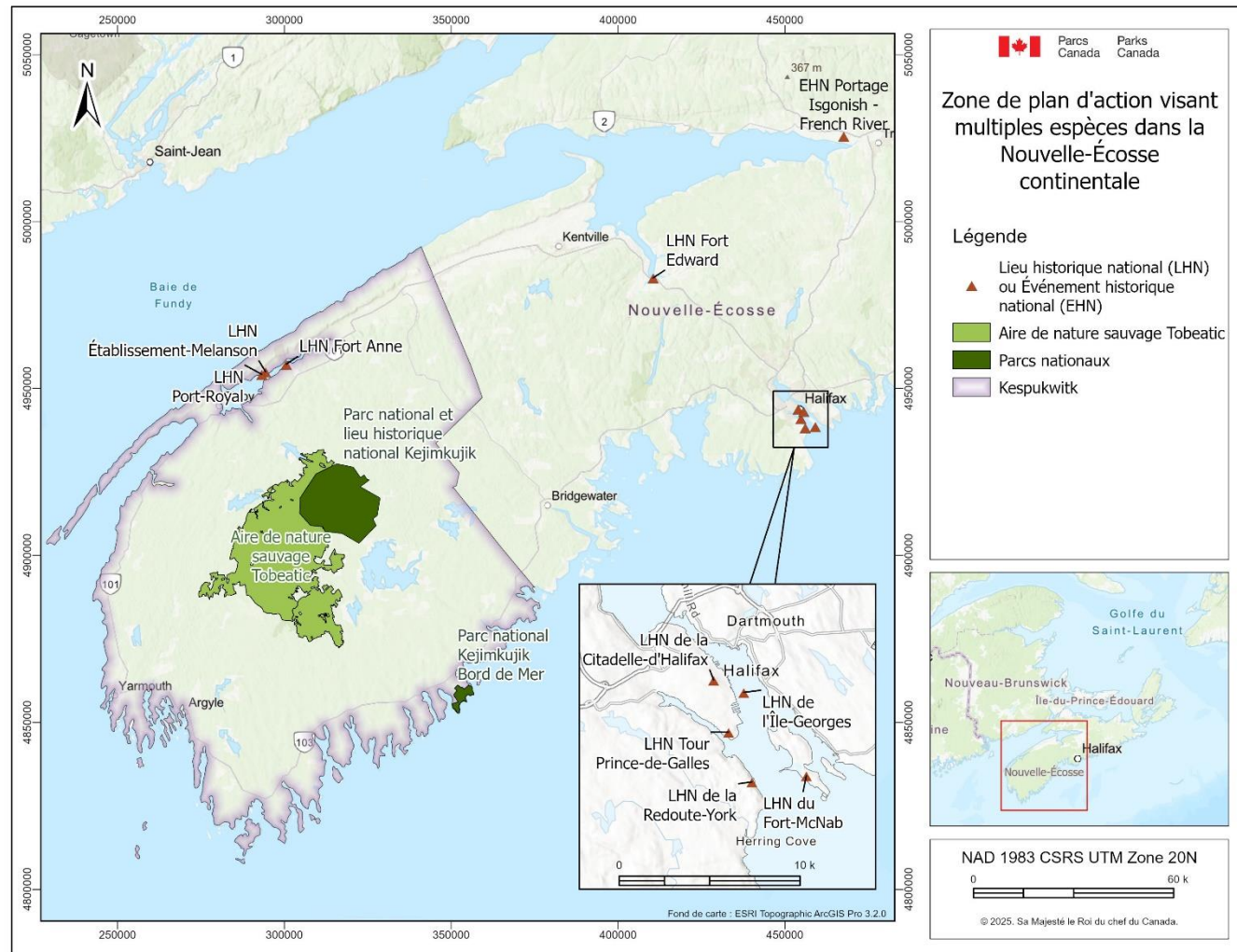


Figure 1. Aperçu de la portée géographique de ce plan (PNLHNK, Kejimikujik Bord de mer ainsi que neuf LHN et un événement historique national de la Nouvelle-Écosse continentale) et de la zone géographique environnante du district de Kespukwitk, y compris l'aire de nature sauvage Tobeatic.

1.3.2 Portée des espèces

Ce plan d'action vise 25 espèces inscrites sur la liste de la LEP et 14 espèces dont la conservation est préoccupante et qui sont régulièrement présentes à Kejimikujik et dans les LHN de la Nouvelle-Écosse continentale (tableau 1). Parmi les espèces inscrites à l'annexe 1 de la LEP, 13 sont disparues du pays, en voie de disparition ou menacées (lesquelles nécessitent un plan d'action en vertu de l'article 47 de la LEP) et 12 sont des espèces préoccupantes. Les Mi'kmaq de la Nouvelle-Écosse ont identifié six espèces comme étant culturellement importantes, mais qui ne sont pas actuellement inscrites sur la liste de la LEP. D'autres espèces marines présentes à l'extérieur des terres administrées par Parcs Canada sont visées par une mesure de rétablissement du présent plan (mesure 16), même si elles ne figurent pas explicitement dans la portée relative aux espèces. Les espèces visées par le présent plan ont été sélectionnées en fonction des critères suivants : 1) l'influence que Parcs Canada et ses partenaires pourraient avoir sur le rétablissement et l'atteinte des objectifs en matière de population et de répartition; 2) la capacité de l'espèce de représenter les besoins d'autres espèces en péril; 3) la nécessité d'offrir des perspectives régionales et le désir de mettre à l'essai les stratégies existantes en matière de conservation des espèces afin d'en connaître l'efficacité; 4) l'identification, par les Mi'kmaq de la Nouvelle-Écosse, d'espèces d'importance culturelle aux fins de leur inclusion. Il est important de mentionner qu'au cours de la période de mise en œuvre du présent plan d'action, l'évaluation de certaines espèces selon le COSEPAC ou leur état selon la LEP pourrait changer.

Tableau 1 : Espèces incluses dans le plan d'action pour le parc national et lieu historique national Kejimikujik ainsi que dans les lieux historiques nationaux administrés par Parcs Canada, qui relèvent de l'Unité de gestion de la Nouvelle-Écosse continentale.

Nom commun de l'espèce	Nom mi'kmaq ¹¹	Nom scientifique	Situation selon le COSEPAC	Statut selon l'annexe 1 de la LEP
Pluvier siffleur (sous-espèce <i>melodus</i>)	Aldoqsanèj (pluvier)	<i>Charadrius melodus</i>	En voie de disparition	En voie de disparition
Monarque	Mimikej (papillon)	<i>Danaus plexippus</i>	En voie de disparition	En voie de disparition
Erioderme mou		<i>Erioderma mollissimum</i>	En voie de disparition	En voie de disparition
Tortue mouchetée (population de Nouvelle-Écosse)	Amalegunoktcêtc	<i>Emydoidea blandingii</i>	En voie de disparition	En voie de disparition

¹¹ La désignation et la description des espèces en mi'kmaq sont tirées de l'ouvrage *The Mi'kmaw Bestiary* (Hebda, 2014), de l'application L'nui'suti ainsi que du *Plan d'action visant des espèces multiples dans le parc national de l'Île-du-Prince-Édouard* (Parcs Canada, 2025). Elles ont été révisées par Kwilmu'kw Maw-klusuaqn. L'équipe de Wasoqopa'q chargée des espèces en péril a collaboré avec Tuma Young pour trouver un nom mi'kmaq pour la couleuvre mince : Elapaqtekijik. La traduction mi'kmaq du mot « lichen » est introuvable.

Nom commun de l'espèce	Nom mi'kmaq ¹¹	Nom scientifique	Situation selon le COSEPAC	Statut selon l'annexe 1 de la LEP
Petite chauve-souris brune	Tupkwanamuksit na'jipuktaqne'ji'	<i>Myotis lucifugus</i>	En voie de disparition	En voie de disparition
Chauve-souris nordique	Oqwatnukewey na'jipuktaqnej	<i>Myotis septentrionalis</i>	En voie de disparition	En voie de disparition
Pipistrelle de l'Est	Na'jipuktaqnej (chauve-souris)	<i>Perimyotis subflavus</i>	En voie de disparition	En voie de disparition
Anzie mousse-noire		<i>Anzia colpodes</i>	Menacée	Menacée
Martinet ramoneur	Gaqtugòbnchij	<i>Chaetura pelagica</i>	Menacée	Menacée
Pannaire jaune pâle		<i>Pannaria lurida</i>	Menacée	Menacée
Couleuvre mince (population de l'Atlantique)	Elapaqtekjijk	<i>Thamnophis sauritus</i>	Menacée	Menacée
Paruline du Canada	Watapi'jit ketapekiejit	<i>Cardellina canadensis</i>	Préoccupante	Menacée
Hirondelle rustique	Pukwales (hirondelle)	<i>Hirundo rustica</i>	Préoccupante	Menacée
Bourdon terricole	Amu (abeille)	<i>Bombus terricola</i>	Préoccupante	Préoccupante
Engoulevent d'Amérique	Pi'jkwey (engoulevent)	<i>Chordeiles minor</i>	Préoccupante	Préoccupante
Tortue serpentine	Mikjikj (tortue)	<i>Chelydra serpentina</i>	Préoccupante	Préoccupante
Tortue peinte de l'Est	Mikjikj (tortue)	<i>Chrysemys picta picta</i>	Préoccupante	Préoccupante
Gros-bec errant	Kniskwatkiyej (gros-bec)	<i>Coccothraustes vespertinus</i>	Préoccupante	Préoccupante
Moucherolle à côtés olive	Sisip (oiseau)	<i>Contopus cooperi</i>	Préoccupante	Préoccupante
Pioui de l'Est	Wjitpenu'key Sisip	<i>Contopus virens</i>	Préoccupante	Préoccupante
Dégélie plombée		<i>Degelia plumbea</i>	Préoccupante	Préoccupante
Quiscale rouilleux	Pukĩtli'skiej (merle)	<i>Euphagus carolinus</i>	Préoccupante	Préoccupante
Hydrocotyle à ombelle	Nipi (plante)	<i>Hydrocotyle umbellata</i>	Préoccupante	Préoccupante
Sclérophore givré (population de l'Atlantique)		<i>Sclerophora peronella</i>	Préoccupante	Préoccupante
Scirpe de Long	Nipi (plante)	<i>Scirpus longii</i>	Préoccupante	Préoccupante
Chauve-souris rousse de l'Est	Na'jipuktaqnej (chauve-souris)	<i>Lasiurus borealis</i>	En voie de disparition	En cours d'examen aux fins d'un ajout
Chauve-souris cendrée	Na'jipuktaqnej (chauve-souris)	<i>Lasiurus cinereus</i>	En voie de disparition	En cours d'examen aux fins d'un ajout
Chauve-souris argentée	Na'jipuktaqnej (chauve-souris)	<i>Lasionycteris noctivagans</i>	En voie de disparition	En cours d'examen aux fins d'un ajout

Nom commun de l'espèce	Nom mi'kmaq ¹¹	Nom scientifique	Situation selon le COSEPAC	Statut selon l'annexe 1 de la LEP
Saumon atlantique (population des hautes terres du sud de la Nouvelle-Écosse)*+	Plamu (saumon)	<i>Salmo salar</i>	En voie de disparition	En cours d'examen aux fins d'un ajout
Anguille d'Amérique*	Katew (anguille)	<i>Anguilla rostrata</i>	Menacée	En cours d'examen aux fins d'un ajout
Frêne noir*	Wisqoq	<i>Fraxinus nigra</i>	Menacée	En cours d'examen aux fins d'un ajout
Hétérodermie squamuleuse**		<i>Heterodermia squamulosa</i>	Menacée	En cours d'examen aux fins d'un ajout
Fuscopannaire à taches blanches		<i>Fuscopannaria leucosticta</i>	Menacée	En cours d'examen aux fins d'un ajout
Orignal de la Nouvelle-Écosse continentale*	Tia'm (orignal)	<i>Alces americana</i>	Non évaluée	Non inscrite
Frêne blanc*	Aqamoq	<i>Fraxinus americana</i>	Non évaluée	Non inscrite
Martre d'Amérique*	Apistane'wj (martre)	<i>Martes americana</i>	Non évaluée	Non inscrite
Parmotrème perforé++		<i>Parmotrema perforatum</i>	Non évaluée	Non inscrite
Ombre de fontaine	Atoqwa'su (truite)	<i>Salvelinus fontinalis</i>	Non évaluée	Non inscrite
Pruche du Canada	Ksu'sk	<i>Tsuga canadensis</i>	Non évaluée	Non inscrite

*Indique les espèces culturellement importantes pour les Mi'kmaq de Nouvelle-Écosse, mais non inscrites sur la liste de la LEP.

+ Par le passé, l'espèce était présente dans le PHLHNK.

** Espèce présente directement à l'extérieur du PNLHNK et espèce probablement présente dans le PHLHNK, selon les avis des lichénologues.

++ Cette espèce n'a été observée qu'à deux endroits au Canada, dont le PNLHNK.

2. Objectifs propres au lieu en matière de population et de répartition

La possibilité pour Parcs Canada de prendre des mesures de gestion directes sur le site qui contribueront de façon mesurable au rétablissement de chacune des espèces a été évaluée. Des objectifs en matière de population et de répartition propres au site ont été établis pour cinq espèces (annexe A). Ces objectifs déterminent la contribution que les mesures de conservation et de rétablissement mises en œuvre par le site ou en collaboration avec des partenaires peuvent apporter à la réalisation des objectifs à l'échelle de répartition établis dans les programmes de rétablissement et les plans de gestion de la LEP. Des actions concertées à l'échelle de l'écosystème menées avec divers partenaires, parcs nationaux et lieux historiques nationaux sur l'aire de répartition d'une espèce peuvent avoir un impact réel sur la conservation qui dépasse largement le cadre local. Le présent plan d'action adopte une approche à l'échelle du paysage,

harmonise les mesures de rétablissement avec les orientations régionales et appuie les efforts collectifs pour maximiser les gains en conservation.

Le suivi des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs propres au site au fil du temps permettra de déterminer si la mise en œuvre des mesures de conservation et de rétablissement (décrites à l'annexe B et, dans la mesure du possible, à l'annexe C) a l'influence souhaitée sur le rétablissement des espèces.

Pour plusieurs espèces, la principale contribution de Parcs Canada à la conservation consiste à s'assurer que les mesures de protection sont maintenues afin de protéger les espèces et leur habitat. Pour ces espèces, le rétablissement ne peut pas être influencé de manière mesurable par les mesures de gestion mises en œuvre par le site; il n'est donc pas approprié de définir des objectifs propres au lieu en matière de population et de répartition. Cette situation peut être causée par une ou plusieurs des circonstances suivantes touchant le site : 1) il n'y a pas ou peu de menaces connues; 2) il n'y a pas de mesures de gestion réalisables permettant de faire face aux menaces; 3) seule une petite partie de l'aire de répartition de l'espèce se trouve dans le lieu, ainsi l'incidence des mesures de gestion ne peut pas être mesurée. Dans de tels cas, les mesures de conservation peuvent se limiter aux mesures de protection en place en vertu de lois fédérales, comme la *Loi sur les parcs nationaux du Canada*, la *Loi sur l'évaluation d'impact*, la *Loi sur les pêches*, la *Loi sur la Convention concernant les oiseaux migrants* et de la LEP. Les efforts supplémentaires à cet égard peuvent comprendre les mesures indirectes d'atténuation des menaces, telles que l'éducation et la sensibilisation, le maintien de l'habitat et le comblement des lacunes dans les connaissances grâce au dénombrement, à la recherche et à la surveillance.

3. Mesures de conservation et de rétablissement

Les mesures de conservation et de rétablissement visant à répondre aux menaces qui pèsent sur l'espèce dans le site et à progresser vers la réalisation des objectifs de population et de répartition établis ont été déterminées et classées par ordre de priorité. L'établissement des priorités a surtout tenu compte de l'efficacité écologique, mais aussi de possibilités liées à la conservation à l'échelle du paysage, à la connectivité écologique, à la conservation climato-ingénieuse, à la conservation des espèces indigènes, aux espèces culturellement importantes, au renforcement des partenariats, à l'expérience du visiteur et à la sensibilisation par l'éducation et la diffusion externe. L'établissement des priorités a également pris en compte les possibilités et la faisabilité budgétaires. Dans la mesure du possible, Parcs Canada adopte une approche écosystémique, en donnant la priorité aux mesures qui profitent à plusieurs espèces afin de maximiser l'efficacité et l'efficience de la protection et du rétablissement des espèces.

Au total, 32 mesures de conservation et de rétablissement ont été définies pour être mises en œuvre à Kejimikujik et dans les LHN de la Nouvelle-Écosse continentale (annexe B). La mise en œuvre de 61 mesures supplémentaires sera

encouragée dans le cadre de partenariats ou lorsque des ressources supplémentaires seront accessibles (annexe C). Chaque mesure est associée à une ou plusieurs menaces relevées. Les lacunes dans les connaissances, identifiées comme la plus courante (52 %), s'ajoutent à cinq autres menaces abordées dans ce plan d'action selon la classification des menaces directes (version 2.0) du Conservation Measures Partnership : plantes et les animaux non indigènes envahissants; plantes et animaux indigènes problématiques; tempêtes et phénomènes météorologiques violents; routes et les chemins de fer; empiètement sur les écosystèmes. Chaque mesure est également associée à un objectif et au calendrier prévu pour atteindre le résultat. Les objectifs de la mesure de rétablissement sont conçus pour être quantifiables et réalisables au cours de la période de mise en œuvre du présent plan (10 ans).

3.1 Approche des mesures de conservation et de rétablissement

Conservation des espèces indigènes et des espèces culturellement importantes :

Kejimikujik a élaboré ce plan d'action en collaboration avec les Mi'kmaq de la Nouvelle-Écosse afin d'appuyer les objectifs de conservation suivants fixés par les Autochtones : protéger la biodiversité, préserver la culture et la langue mi'kmaq, intégrer les principes de l'Etuaptmumk¹² (approche à double perspective) et du Netukulimk¹³ (approche globale de l'écosystème), et renforcer les possibilités de collaboration. Au fil des ans, une relation de confiance et de collaboration s'est établie, en mettant l'accent sur des relations significatives avec les communautés, notamment par des rassemblements conjoints, des visites dans les communautés, les apprentissages partagés et des partenariats établis dans le cadre du programme des gardiens de la terre. Il ne faut pas sous-estimer l'importance du temps et de l'espace nécessaires pour établir des relations constructives et pour mettre en place une structure propice à une planification et une mise en œuvre concertées. Ce partenariat solide a permis de mettre en œuvre des mesures concrètes, comme un programme communautaire de surveillance de la katew (anguille d'Amérique) dans les cours d'eau endigués et non endigués, et des mesures d'atténuation pour réduire les menaces pesant sur le wisqoq (frêne noir). Cette collaboration ne se limite pas à l'élaboration de ce plan, mais vise à appliquer l'approche de l'Etuaptmumk pour l'intendance des espèces en péril et des espèces culturellement importantes.

Dans le cadre de l'élaboration du plan d'action, les Mi'kmaq de Nouvelle-Écosse se sont rassemblés pour discuter de la conservation des espèces d'importance culturelle. Autour d'un feu de camp, les participants ont célébré les progrès réalisés, relevé les lacunes dans les connaissances et discuté du renforcement des partenariats pour les futures initiatives de conservation. Ils ont reconnu l'importance culturelle de toutes les espèces et l'importance de maintenir le dialogue pour guider les projets et partenariats à venir. Lors de l'atelier, des mesures culturelles ont été élaborées conjointement pour

¹² [Etuaptmumk](#) (en anglais seulement) est un principe l'nu élaboré par Albert Marshall et Murdena Marshall, Aînés mi'kmaq.

¹³ [Netukulimk](#) (en anglais seulement) est un concept mi'kmaq qui consiste à assurer la sécurité alimentaire et le bien-être économique des communautés sans compromettre l'intégrité, la diversité ou la productivité de l'environnement.

renforcer les liens existants, reconnaître qu'il existe des lacunes dans les connaissances et encourager les échanges entre jeunes et Aînés dans une approche globale à double perspective. Le graphique de la figure 2 illustre les discussions clés qui ont eu lieu durant le rassemblement. La mise en œuvre de ce plan d'action reposera sur une approche de collaboration souple avec les gardiens de la terre.

L'atelier a souligné que la participation des jeunes aux pratiques traditionnelles et aux actions de conservation est essentielle pour pallier les lacunes dans les connaissances. Grâce à son engagement envers ces initiatives, Kejimikujik contribue à jeter les bases d'une collaboration continue, garantissant la transmission des traditions mi'kmaq et la protection du monde naturel pour les générations à venir. C'est le début d'un engagement à long terme pour approfondir la compréhension des espèces en péril et des espèces culturellement importantes. À l'avenir, les travaux menés à Kejimikujik et dans les LHN de la Nouvelle-Écosse continentale continueront à intégrer les principes de l'Etuaptmumk et du Netukulimk. Ce travail s'inscrira dans le cadre d'une future cogestion, qui renforcera la relation entre les Mi'kmaq de la Nouvelle-Écosse et Parcs Canada afin de gérer et protéger ces terres pour les générations présentes et futures.

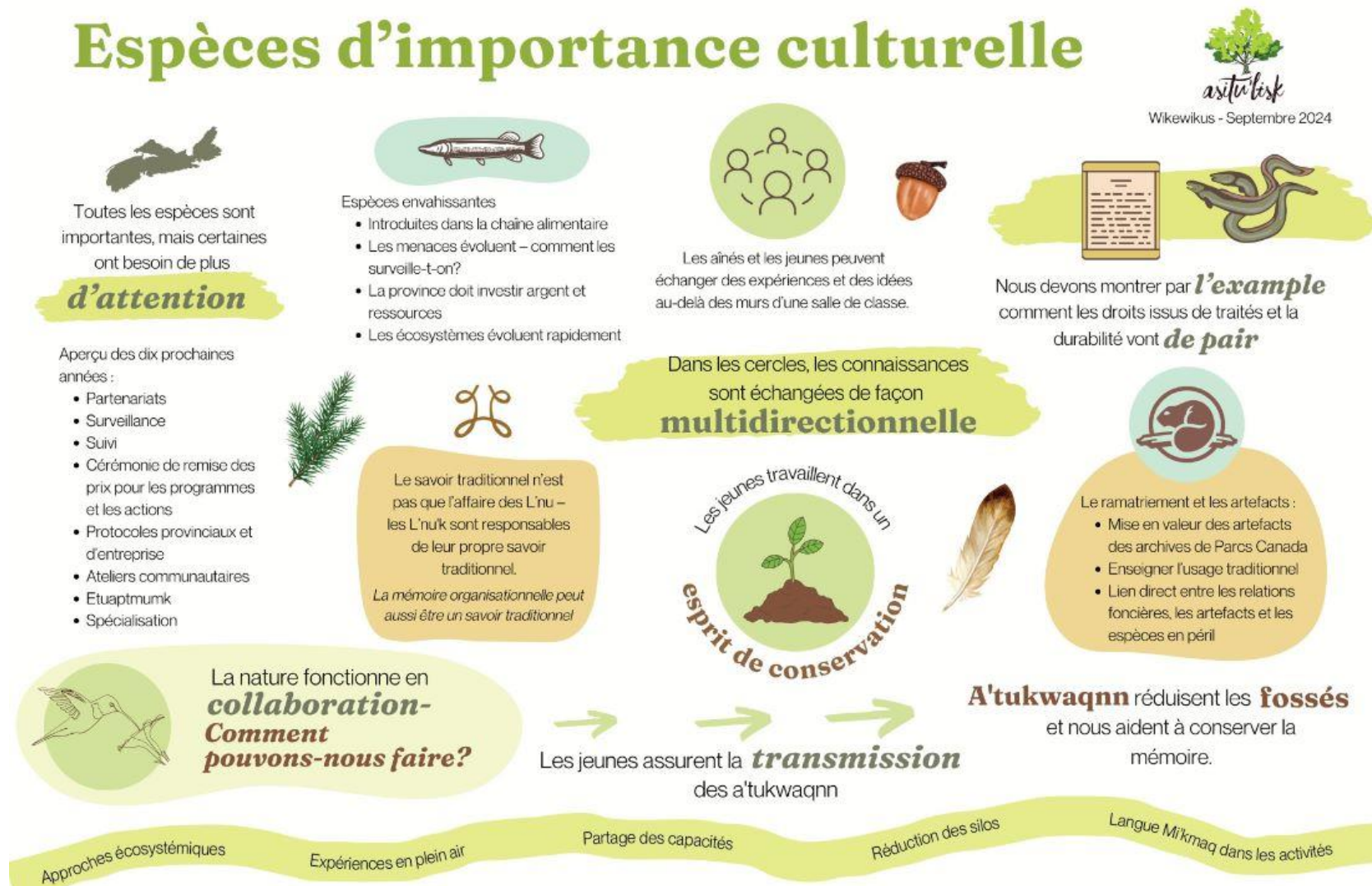


Figure 2 : Graphique illustrant les discussions enrichissantes qui ont eu lieu lors de l'atelier sur les espèces d'importance culturelle le 10 septembre 2024 (graphique réalisé par Tiffany Morris pour le Ulnooweg Education Centre).

Conservation à l'échelle du paysage : Kejimikujik entretient une collaboration de longue date avec ses partenaires, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des limites des sites, pour assurer le rétablissement des espèces en péril. L'élaboration des mesures de rétablissement prévues dans ce plan d'action adopte une approche à l'échelle du paysage et associe plusieurs partenaires, notamment le Bureau de négociation Kwi'mu'kw Maw-klusuaqn (KMKNO), les gardiens de la terre, la Friends of Keji Cooperating Association, l'institut de recherche Mersey Tobeatic, le Clean Annapolis River Project, Oiseaux Canada, Environnement et Changement climatique Canada (ECCC), le ministère des Pêches et Océans (MPO) et le gouvernement provincial de la Nouvelle-Écosse. La collaboration avec les partenaires facilite la mise en œuvre de stratégies à l'échelle provinciale et améliore les résultats liés au rétablissement des espèces en péril à Kespukwitk.

Tout au long du plan d'action, le lien avec ce partenariat à l'échelle du paysage est clairement établi, à la fois pour la planification et la mise en œuvre. Les mesures de rétablissement ont été définies avec les partenaires dans le cadre de trois ateliers portant sur la couleuvre mince, les tortues en péril (tortue mouchetée, tortue serpentine et tortue peinte de l'Est) et les lichens en péril (érioderme mou, anzie mousse-noire, pannaire jaune pâle, dégélie plombée, sclérophore givré, fuscopannaire à taches blanches et hétérodermie squamuleuse). Kejimikujik et ses partenaires ont la possibilité d'influencer considérablement le rétablissement des reptiles en péril dans la région, compte tenu de leur aire de répartition et de l'ampleur des menaces pesant sur leurs populations. Ces espèces bénéficient donc du plus grand nombre de mesures de rétablissement. Un rassemblement culturel a permis de définir les priorités de collaboration avec les Mi'kmaq de la Nouvelle-Écosse et de reconnaître l'importance culturelle de toutes les espèces.

Les mesures de rétablissement ont été conçues en tenant compte des possibilités de collaboration dans le cadre d'initiatives de conservation régionales. Les mesures ont été alignées sur les priorités de l'organisme Kespukwitk Conservation Collaborative, en raison de la portée géographique du plan d'action dans le lieu prioritaire de Kespukwitk/Sud-Ouest de la Nouvelle-Écosse et d'une mobilisation soutenue durant son élaboration. Les partenaires régionaux ont également évalué les mesures en lien avec leur domaine d'expertise (p. ex. le MPO a examiné le plamu [saumon atlantique] et la katew [anguille d'Amérique]) et ont relevé des possibilités de participation conjointe. Tout au long de la mise en œuvre de ce plan d'action, Kejimikujik continuera à collaborer avec ses partenaires sur les priorités régionales à l'échelle du paysage.

Conservation climato-ingénieuse : Le présent plan d'action tient également compte des changements climatiques de manière à refléter les menaces climatiques actuelles et futures qui pèsent sur la conservation des espèces en péril. L'approche de conservation climato-ingénieuse repose sur une analyse intentionnelle des objectifs et des stratégies à long terme, en mettant l'accent sur les principales répercussions et vulnérabilités associées aux changements climatiques (Stein et coll., 2014). Kejimikujik et les LHN de la Nouvelle-Écosse continentale sont vulnérables aux effets des changements climatiques, tels que l'intensification des conditions météorologiques

extrêmes (sécheresse, inondations, vagues de chaleur), des phénomènes météorologiques extrêmes plus fréquents et plus intenses ainsi que la prolifération d'espèces envahissantes¹⁴. Ces dernières années, des tempêtes post-tropicales et des pluies abondantes ont provoqué des chablis, de l'érosion côtière, des inondations et divers dommages à Kejimikujik. L'érosion côtière accélérée, la hausse du niveau de la mer et les ondes de tempête représentent des menaces croissantes pour les propriétés côtières¹⁵. Le niveau relatif de la mer devrait augmenter d'environ 50 cm d'ici 2070 dans le secteur de Kejimikujik Bord de Mer (Agence Parcs Canada, 2024b).

Le présent plan d'action vise à remédier aux principales menaces liées aux changements climatiques à Kejimikujik, et il accorde une attention particulière aux espèces les plus vulnérables à ses effets. Ces mesures climato-ingénieuses s'appuient sur les documents qui abordent le rétablissement des espèces en péril, les modèles climatiques pour Kejimikujik (Parker et Smith, 2019; Agence Parcs Canada, 2024a; Agence Parcs Canada, 2024b), et sur un atelier organisé en 2019 qui était consacré à l'adaptation aux changements climatiques, aux incidences actuelles et prévues des changements climatiques à Kejimikujik. Le processus applique le cadre Résister-Accepter-Diriger pour définir des mesures qui permettraient de résister aux effets des changements climatiques, les diriger (interventions axées sur le climat) ou les accepter (Schuurman et coll., 2020). Reconnaissant que les effets des changements climatiques sont inévitables et déjà en cours, Kejimikujik concentrera ses efforts sur des plans de surveillance accrus afin de mieux comprendre ces effets sur les espèces et les nouvelles pressions exercées sur elles, et d'orienter les approches d'adaptation à long terme et les éventuelles mesures d'atténuation des menaces. Parmi les interventions envisagées figurent la surveillance des températures de nids de tortues pour déterminer si la proportion de mâles et de femelles est touchée, ou l'application de traitements chimiques sur les pruches pour contrer les effets du puceron lanigère de la pruche envahissante.

Connectivité écologique : Kejimikujik et les LHN de la Nouvelle-Écosse continentale se trouvent au cœur du grand écosystème de Kespukwitek et du paysage provincial dans son ensemble. Les exigences en matière de connectivité écologique sont un aspect essentiel de la planification et du rétablissement des espèces en péril. Ce plan d'action prévoit des mesures qui s'étendent au-delà des limites du parc national et de lieux historiques nationaux afin de favoriser la connectivité des habitats et de limiter les menaces liées aux déplacements des espèces dans le paysage. Pour bien comprendre et préserver la connectivité écologique, il faut collaborer, établir des partenariats et reconnaître que les mesures de rétablissement peuvent avoir des effets bénéfiques plus importants lorsqu'elles sont appliquées au niveau de l'écosystème.

¹⁴ Les prévisions liées aux changements climatiques sont décrites dans les documents *Supplemental Climate Information for Kejimikujik National Park and National Historic Site* (Parker et Smith, 2019) et *Parc national et lieu historique national Kejimikujik – l'intérieur : Résumé climatique* (2024a).

¹⁵ Les prévisions liées aux changements climatiques sont décrites dans les documents *Supplemental Climate Information for Kejimikujik National Park and National Historic Site* (Parker et Smith, 2019) et *Parc national Kejimikujik Bord de mer : Résumé climatique* (2024b).

Une évaluation des espèces visées par ce plan d'action a été menée pour déterminer quelles espèces seraient les plus touchées par les changements de degrés de connectivité (c'est-à-dire selon les caractéristiques de l'espèce ou l'habitat de l'espèce, et selon les menaces relevées dans les documents de rétablissement et les évaluations de la situation effectuées par le COSEPAC). Selon les prévisions, les initiatives de connectivité régionales avantageraient surtout l'original de la Nouvelle-Écosse continentale, l'anguille d'Amérique et la martre d'Amérique. On a constaté que les reptiles en péril bénéficieraient d'une connectivité accrue dans le parc national et les lieux historiques nationaux. Les approches de connectivité passive, où les aires protégées agissent comme des parcelles de paysage intactes reliant les habitats dans un paysage élargi, ont montré des effets positifs pour le monarque et les lichens en péril. Les mesures prises pour évaluer, conserver ou rétablir la connectivité sont variées : installation d'écopassages pour reptiles, évaluation de la connectivité des eaux douces liées aux obstacles pour l'anguille d'Amérique dans la rivière Mersey, repérage de corridors paysagers clés pour accroître la connectivité fonctionnelle et mieux comprendre le contexte écologique des parcs et sites dans la conservation des lichens. Il est reconnu qu'il faut effectuer une analyse approfondie avant d'améliorer la connectivité pour les espèces d'eau douce, afin d'éviter des effets indésirables, comme le déplacement d'espèces envahissantes.

3.2 Classification des mesures

Les mesures décrites dans ce plan sont classées en fonction de la Classification des actions de conservation du Conservation Measures Partnership (CMP)¹⁶. Le plan comprend des mesures des catégories suivantes :

Gestion des terres et des eaux :

Le PNLHNC est reconnu pour ses forêts anciennes majestueuses et son réseau étendu de lacs et de rivières propices au canotage et à la pêche. Les mesures prévues dans ce plan visent à lutter contre les incidences des espèces envahissantes dans ces écosystèmes, notamment l'élimination ciblée du brochet maillé des principaux habitats de refuge de l'omble de fontaine et l'application soutenue de moyens chimiques et biologiques pour lutter contre le puceron lanigère de la pruche du Canada dans les anciens peuplements prioritaires. Une attention particulière est également accordée à la mise à jour et à l'amélioration des pratiques exemplaires pour gérer les espèces en péril à Kejimikujik et dans les LHN de la Nouvelle-Écosse continentale. L'objectif est de garantir une application régionale des mesures de conservation et de rétablissement des espèces et des écosystèmes, de soutenir les pratiques les plus récentes visant à réduire ou à atténuer les menaces et d'intégrer le savoir autochtone. Pour protéger les espèces importantes et leurs habitats de nidification, comme les reptiles en péril et le Pluvier siffleur, les mesures de rétablissement favorisent des actions ciblées, telles que la fermeture saisonnière de plages et la réduction des dangers sur les routes.

¹⁶ La [classification des actions du CMP 2.0](#) est une norme internationale conçue pour fournir une classification simple, hiérarchique, complète, cohérente, extensible, exclusive et évolutive de toutes les mesures de conservation.

Gestion des espèces :

Des mesures de gestion directe font partie intégrante du plan d'action pour les espèces culturellement et écologiquement importantes ainsi que pour les espèces dont le rétablissement dépasse les limites de Kejimikujik. Les mesures ciblant la tortue mouchetée (comme la protection des nids, la gestion de la nourriture et des déchets et l'aménagement d'écopassages) contribuent à réduire la mortalité routière des espèces et à favoriser la survie d'autres espèces en péril dans la région. Les nids de tortue mouchetée et de Pluvier siffleur seront déplacés pour gérer les effets anticipés des changements climatiques, notamment les pluies abondantes et les tempêtes plus fréquentes. Des habitats artificiels sont aussi aménagés pour améliorer les habitats propices à la nidification de la tortue mouchetée et de l'Hirondelle rustique.

La cueillette de graines de frêne noir, de pruche du Canada et d'autres espèces culturellement importantes vise à préserver leur diversité génétique tout en appuyant la recherche, la remise en état écologique, la migration assistée, et leur adaptation régionale globale face aux changements climatiques et au problème des espèces envahissantes.

Sensibilisation :

L'un des éléments centraux du mandat de Parcs Canada est d'offrir au public la possibilité de se renseigner sur les parcs nationaux et d'en faire l'expérience. En plus des mesures directement liées à la conservation et au rétablissement des espèces, des activités d'éducation et de sensibilisation du public font partie du processus de planification. Ces activités sont conçues pour mobiliser le public grâce à diverses approches et formes de participation, notamment des programmes de science citoyenne, des activités de bénévolat, des stratégies de communication et du matériel pédagogique.

Kejimikujik maintiendra son programme de bénévolat, offrant aux visiteurs diverses façons de découvrir la conservation des espèces en péril et d'y participer. D'autres formes de science citoyenne seront encouragées pour signaler des observations d'espèces sauvages au moyen de programmes en ligne, comme iNaturalist, de médias sociaux et par l'intermédiaire du personnel de Kejimikujik et des LHN de la Nouvelle-Écosse continentale. En plus des activités de bénévolat, une stratégie de communication sur les espèces en péril et l'ajout de panneaux de signalisation permettront de mieux diffuser l'information.

Désignation et planification de la conservation :

La planification des activités de conservation et de rétablissement est essentielle pour orienter les futures actions de rétablissement d'une ou de plusieurs espèces. Nous mettrons à jour les analyses de situation et les chaînes de résultats concernant la tortue mouchetée, la couleuvre mince, la tortue serpentine, le wisqoq (frêne noir), la pruche du Canada et le Pluvier siffleur. Parcs Canada travaillera avec ses partenaires pour améliorer la connectivité des terres protégées par l'acquisition ciblée et concertée de terrains, qui profitera de nombreuses espèces visées par le présent plan d'action.

Cadres juridiques et politiques :

Les lois et les politiques sont de précieux outils pour la protection et le rétablissement des espèces. Ce plan d'action prévoit le maintien de l'interdiction d'importer du bois de chauffage pour empêcher l'introduction et la propagation de ravageurs forestiers envahissants et pour protéger les forêts du PNLHNK.

Recherche et suivi :

Les lacunes dans les connaissances nuisent à l'élaboration et à la mise en place de mesures efficaces pour protéger, conserver et rétablir les espèces. Les informations obtenues grâce à la recherche, aux inventaires et à la surveillance permettront de mieux comprendre les tendances au niveau du site et de la région relatives à l'écologie, à l'habitat, à la répartition, au statut et à la population des espèces, ce qui permettra de mieux les protéger et de mettre en œuvre en temps utile une gestion active et une atténuation des menaces. Pour combler ces lacunes, il faut également intégrer les perspectives des Mi'kmaq. Afin de mieux faire connaître les priorités des Mi'kmaq, des mesures ont été élaborées en associant l'Etuaptmumk (approche à double perspective) et le Netukulimk (approche holistique de l'écosystème) et en intégrant les pratiques culturelles et la langue de la région dans les efforts de rétablissement des espèces. Ces mesures visent à établir une base plus solide et inclusive pour les travaux de conservation dans le cadre de la cogestion avec les Mi'kmaq de la Nouvelle-Écosse.

L'une des responsabilités de Parcs Canada est de surveiller la santé et l'intégrité écologique des écosystèmes. La surveillance écologique à long terme à Kejimikujik contribue directement à la protection des espèces en péril par la surveillance du Pluvier siffleur, des lichens et de la tortue mouchetée, mais aussi indirectement par la surveillance des habitats utilisés par les espèces en péril. Les programmes de surveillance décrits dans ce plan d'action comprennent également la surveillance de la santé et de la répartition de certaines espèces, dont la couleuvre mince et les chauves-souris en péril au moyen de techniques, comme la télémétrie, l'acoustique, la cartographie de l'habitat et les relevés de terrain. De plus, une surveillance ciblée permet d'évaluer l'incidence des espèces envahissantes (p. ex. le puceron lanigère de la pruche et le brochet maillé) ainsi que l'efficacité des mesures de gestion prises par Kejimikujik pour protéger la pruche du Canada, l'omble de fontaine et les reptiles en péril.

La recherche porte principalement sur les études et la modélisation des populations, menées en collaboration avec les partenaires et les universités pour mieux cerner les tendances et la viabilité d'espèces, telles que la tortue mouchetée. En évaluant l'efficacité de l'ancien programme de démarrage et la menace liée à la prédation des nids, on pourra mieux orienter les mesures de protection à mettre en priorité dans le PNLHNK. La mise à l'essai d'outils avancés, tels que l'ADN environnemental (ADNe) et l'analyse d'isotopes stables permettra de mieux comprendre les incidences du brochet maillé sur les reptiles en péril. Les évaluations des menaces portent sur les effets des changements climatiques, les espèces envahissantes et les effets non ciblés de l'usage de pesticides dans les peuplements de pruche sur les espèces sensibles, comme les pollinisateurs. Pour mieux définir les habitats essentiels du Pluvier siffleur, des reptiles

en péril et des lichens en péril, des technologies comme les drones, la télémétrie et la modélisation prédictive sont utilisées dans les projets de cartographie. Nous étudions également la connectivité et les changements écosystémiques, en évaluant les effets des barrages sur les systèmes aquatiques et en recherchant des corridors paysagers pour faciliter le déplacement des espèces dans le sud-ouest de la Nouvelle-Écosse.

Partenariats/collaborations¹⁷ :

De nombreuses mesures de conservation et de rétablissement décrites dans ce plan ont été élaborées et seront mises en œuvre en collaboration avec des partenaires régionaux. Les représentants de Kejimikujik et des LHN de la Nouvelle-Écosse continentale poursuivront leur collaboration avec les partenaires mi'kmaq de la Nouvelle-Écosse, en misant sur la confiance et le renforcement des liens pour enrichir les échanges de perspectives, d'idées et de connaissances. Les occasions d'apprentissage culturel et de rapprochement sont au cœur du partenariat, au même titre que les mesures de conservation et de rétablissement, grâce au partage d'expériences. Les considérations relatives aux espèces culturellement importantes figurent dans les mesures prévues dans ce plan d'action.

Les mesures axées sur les reptiles en péril reposent essentiellement sur la collaboration de longue date avec la Friends of Keji Cooperating Association et l'institut de recherche Mersey Tobeatic. Il ne serait pas possible de mener les mesures de protection des nids de tortue mouchetée sans la contribution des bénévoles expérimentés de la Friends of Keji Cooperating Association. Les efforts de collaboration avec l'institut de recherche Mersey Tobeatic, tels que la protection équivalente des nids de tortues mouchetées dans les populations voisines (McNeil et coll., 2024) et la recherche conjointe sur d'autres reptiles en péril, dont la couleuvre mince, et les chauves-souris en péril permettent d'élargir la portée des mesures de conservation à l'extérieur des limites du PNLHNC, favorisant une approche régionale pour le rétablissement des espèces.

Kejimikujik et les LHN de la Nouvelle-Écosse continentale continueront de renforcer leurs partenariats actuels et d'en créer de nouveaux en lien avec les enjeux de conservation des espèces visées par ce plan. Les collectivités locales, les visiteurs et les bénévoles seront mobilisés pour participer activement au rétablissement, à l'éducation, à la sensibilisation et à la science citoyenne afin de contribuer au rétablissement des espèces en péril dans le cadre de ce plan.

¹⁷ La rubrique utilisée dans la classification des actions du CMP est *Développement institutionnel*. Celle-ci a été modifiée pour mieux refléter les approches et les relations de Parcs Canada avec ses partenaires.

4. Habitat essentiel

En vertu du paragraphe 2(1) de la LEP, l'habitat essentiel est défini comme « [l']habitat nécessaire à la survie ou au rétablissement d'une espèce sauvage inscrite, qui est désigné comme tel dans un programme de rétablissement ou un plan d'action élaboré à l'égard de l'espèce. » Lorsque le programme de rétablissement d'une espèce indique que la détermination de l'habitat essentiel n'est pas terminée, un calendrier d'études est prévu pour recueillir des renseignements supplémentaires afin d'achever la détermination. Des parcelles d'habitat essentiel supplémentaire peuvent être identifiées dans un programme de rétablissement modifié ou dans un plan d'action nouveau ou modifié pour l'espèce.

L'habitat essentiel est désigné à Kejimikujik dans le cadre des programmes de rétablissement pour le Pluvier siffleur (Environnement et Changement climatique Canada, 2022a), la tortue mouchetée (Agence Parcs Canada, 2012), l'anzie mousse-noire (Environnement et Changement climatique Canada, 2023), l'Hirondelle de rivage¹⁸ (Environnement et Changement climatique Canada, 2022b) et la couleuvre mince (Agence Parcs Canada, 2012). Des parcelles provinciales d'habitat principal ont été désignées dans le PNLHNK dans le cadre du plan de rétablissement pour la martre d'Amérique (ministère des Ressources naturelles et des Énergies renouvelables, Nouvelle-Écosse, 2023). L'agrandissement éventuel de l'habitat essentiel d'une espèce se fera, au besoin, par une modification du programme de rétablissement visant l'espèce. L'annexe des études associée à chaque programme de rétablissement fournit plus de détails à ce sujet.

La désignation de l'habitat essentiel de la couleuvre mince et de l'érioderme mou est présentée aux sections 4.1 et 4.2.

4.1 Désignation de l'habitat essentiel de la couleuvre mince (population de l'Atlantique)

4.1.1 Emplacement géographique

Deux zones d'habitat essentiel pour la couleuvre mince sont identifiées près du lac Grafton à la figure 3. Le présent plan d'action identifie ces zones en plus de l'habitat essentiel déjà désigné dans le programme de rétablissement de la couleuvre mince de l'Est (Agence Parcs Canada, 2012b). Cet habitat essentiel avait déjà été identifié dans le plan d'action de Kejimikujik de 2017 (Agence Parcs Canada, 2017). La protection de ces parcelles est maintenue pour garantir une continuité de la protection juridique jusqu'à ce qu'elles soient intégrées à la version modifiée du programme de rétablissement de l'espèce. Essentielles à la survie de la couleuvre mince, ces parcelles servent de sites d'hivernage (Agence Parcs Canada, 2012b). Les deux sites

¹⁸ L'Hirondelle de rivage ne figure pas dans le tableau 1 du présent plan d'action, car sa présence n'a pas été détectée dans le parc depuis plus de dix ans. La mesure 43.3 prévoit de vérifier tous les cinq ans si l'Hirondelle de rivage est présente ou non.

d'hivernage situés sur des boisées près du lac Grafton, à Kejimikujik, sont les premiers sites confirmés en Nouvelle-Écosse et ont été découverts lors de l'observation de couleuvres au début du printemps et à la fin de l'automne. Les deux sites se trouvent dans des forêts mixtes, à environ 150 m des terres humides les plus proches, dans des zones en pente et bien drainées comportant de nombreux trous souterrains de petite taille. On a constaté que, même si les couleuvres reviennent généralement au même site chaque année, les points de concentration varient, ce qui laisse supposer qu'ils utilisent peut-être différents trous souterrains chaque hiver.

L'habitat essentiel dans le site d'hivernage terrestre de la couleuvre mince a été désigné à l'aide d'un processus semblable à celui de la désignation de l'habitat essentiel dans les zones humides décrit dans le programme de rétablissement de l'espèce (section 6.2) (Agence Parcs Canada, 2012b). On a suivi le processus suivant pour déterminer l'étendue de l'habitat essentiel :

- Les sites inclus ont été confirmés en tant que zone d'hivernage pendant au moins deux hivers selon les observations à la fin de l'automne et au début du printemps. Le plus petit polygone convexe a été tracé autour de tous les points d'observations effectuées au site.
- L'habitat essentiel comprend la zone à l'intérieur du plus petit polygone convexe ainsi qu'une zone de 100 mètres autour des limites de ce polygone pour tenir compte des déplacements vers et depuis le site d'hivernage.

Ce processus est propre aux deux sites d'hivernage du lac Grafton. Lorsque d'autres sites d'hivernage seront désignés, le processus sera revu afin de déterminer s'il est possible d'élaborer un protocole standard applicable à l'ensemble des habitats essentiels d'hivernage de la couleuvre mince ne peut être élaboré.

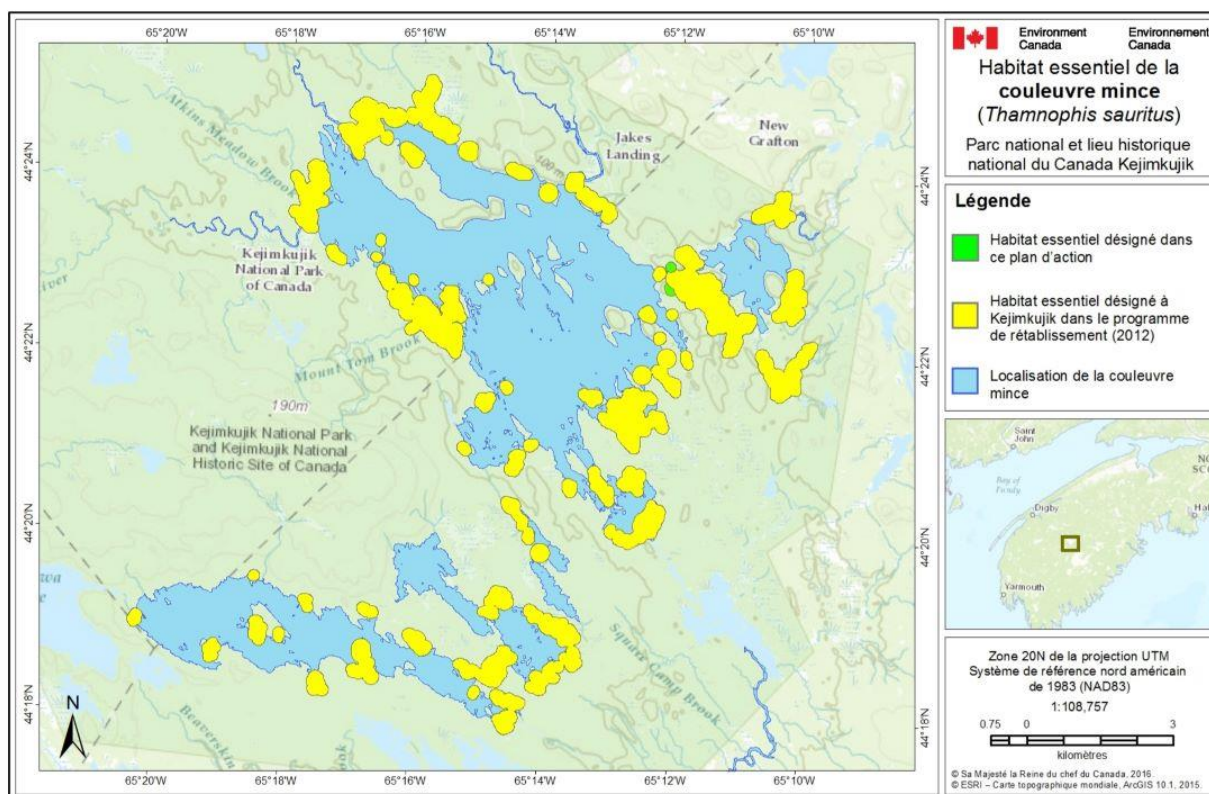


Figure 3 : L'habitat essentiel de la couleuvre mince défini dans le programme de rétablissement est représenté par des polygones ombrés jaunes, et ces zones sont des lieux où les critères et la méthode décrits à la section 6.2 du programme de rétablissement (Agence Parcs Canada, 2012b) sont respectés. Deux autres zones d'habitat essentiel désignées sont représentées par des polygones ombrés verts et constituent des zones où les critères et la méthode décrits à la section 4.1.1 du présent plan d'action sont respectés. Des lacs colorés d'un bleu plus foncé représentent les lacs indiqués dans le programme de rétablissement de la couleuvre mince où il y a eu des observations confirmées de couleuvres entre 2002 et 2012 (désignés comme « emplacements de la couleuvre mince » dans le programme de rétablissement). Les zones situées à l'extérieur des polygones ombrés ne renferment pas d'habitat essentiel.

4.1.2 Caractéristiques biophysiques

Les caractéristiques biophysiques de l'habitat convenable de la couleuvre mince, notamment : prélassement au soleil, couvert, alimentation/mue, gestation et mise bas, accouplement, sont décrites en détail à la section 1.81 du programme de rétablissement (Agence Parcs Canada, 2012b). L'habitat essentiel de la couleuvre mince se trouve là où les critères et la méthode de désignation de l'habitat essentiel décrits à la section 6.2 du programme de rétablissement sont respectés (Agence Parcs Canada, 2012b). Des critères supplémentaires pour la désignation de l'habitat d'hivernage essentiel sont décrits en détail ci-dessus, en ce qui concerne les zones de concentration connues et compte tenu des déplacements vers et depuis les sites d'hivernage.

4.1.3 Exemples d'activités susceptibles d'entraîner la destruction de l'habitat essentiel

Des exemples d'activités susceptibles d'entraîner la destruction de l'habitat essentiel sont décrits à la section 6.4 du programme de rétablissement (Environnement Canada, 2014a).

4.2 Désignation de l'habitat essentiel de l'érioderme mou

4.2.1 Emplacement géographique

Trois zones d'habitat essentiel pour l'érioderme mou sont identifiées à la figure 4. Le présent plan d'action identifie ces zones en plus de l'habitat essentiel désigné dans le programme de rétablissement d'érioderme mou (Environnement Canada, 2014) et dans le plan d'action de l'espèce (Environnement Canada, 2020). Cela comprend la localisation mise à jour d'une zone précédemment identifiée dans le plan d'action de Kejimikujik de 2017 (Agence Parcs Canada, 2017), ainsi que deux zones additionnelles. La protection de ces zones demeure en vigueur afin d'assurer la continuité de la protection juridique jusqu'à ce qu'elles soient intégrées à un programme de rétablissement modifié pour l'espèce. Comme la présence de l'érioderme mou à Kejimikujik n'a été détectée qu'après avoir finalisé le programme de rétablissement régional (Environnement Canada, 2014), tous les sites mentionnés au tableau 5 se trouvent à l'extérieur de Kejimikujik. L'habitat essentiel a été désigné à partir des critères et de la méthode de désignation décrits à la section 7.1 du programme de rétablissement (Environnement Canada, 2014c).

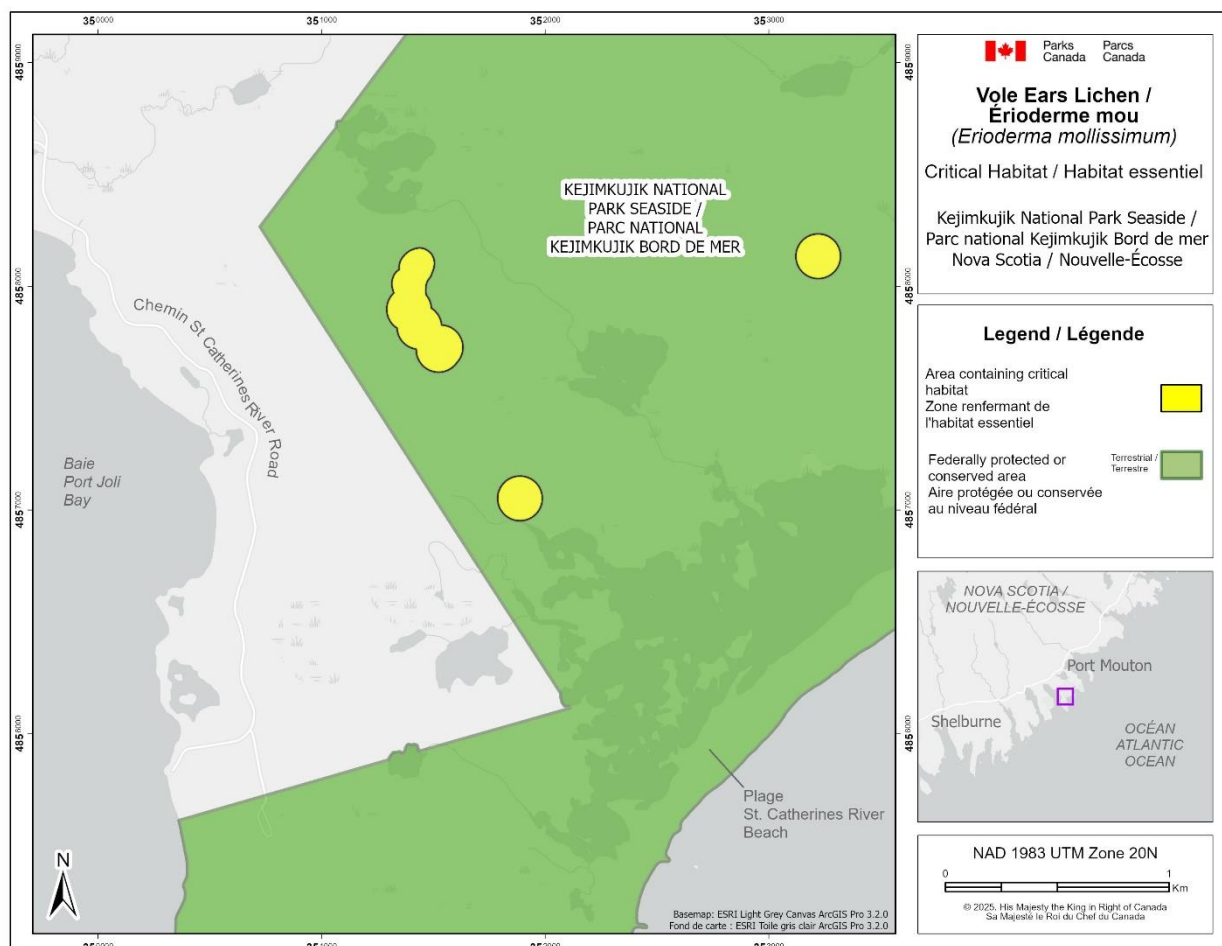


Figure 4. L'habitat essentiel de l'érioderme mou à Kejimikujik est représenté par des polygones ombrés jaunes, et ces zones sont des lieux où les critères et la méthode décrits à la section 7.1 du programme de rétablissement (Environnement Canada, 2014) sont respectés. Les zones situées à l'extérieur des polygones ombrés ne renferment pas d'habitat essentiel.

4.2.2 Caractéristiques biophysiques

Les caractéristiques biophysiques de l'habitat essentiel de l'érioderme mou en Nouvelle-Écosse sont décrites à la section 7.1 du programme de rétablissement (Environnement Canada, 2014). L'habitat essentiel de cette espèce se trouve là où les critères et la méthode de désignation décrits à la section 7.1 du programme de rétablissement sont respectés (Environnement Canada, 2014c).

4.2.3 Exemples d'activités susceptibles d'entraîner la destruction de l'habitat essentiel

Des exemples d'activités susceptibles d'entraîner la destruction de l'habitat essentiel sont décrits à la section 7.3 du programme de rétablissement (Environnement Canada, 2014).

4.3 Mesures proposées pour protéger l'habitat essentiel

L'habitat essentiel de la couleuvre mince et de l'érioderme mou désigné dans ce plan d'action et dans les programmes de rétablissement d'autres espèces visées par ce plan est légalement protégé contre la destruction, conformément à l'article 58 de la LEP. La LEP exige que l'habitat essentiel désigné dans une aire protégée de compétence fédérale¹⁹ soit décrit dans la *Gazette du Canada* dans les 90 jours suivant la publication, dans le Registre public des espèces en péril, du programme de rétablissement ou du plan d'action final. L'interdiction de détruire l'habitat essentiel promulguée au paragraphe 58(1) s'applique 90 jours après la publication de la description.

Pour les habitats essentiels situés sur d'autres terres fédérales (p. ex. les lieux historiques nationaux ou les réserves de parc national), le ministre compétent doit soit faire un énoncé sur la protection juridique existante, soit recommander un décret pour faire appliquer l'interdiction prévue au paragraphe 58(1). Si des parties de l'habitat essentiel ne sont pas protégées et que des mesures sont prises pour les protéger, ces mesures seront publiées dans le Registre au moyen des rapports mentionnés dans l'article 63 de la LEP.

5. Évaluation des coûts et des avantages socioéconomiques

Selon l'alinéa 49(1)e) de la *Loi sur les espèces en péril*, le ministre fédéral responsable doit effectuer l'évaluation des répercussions socioéconomiques de la mise en œuvre du plan d'action et des avantages en découlant. Cette évaluation socioéconomique a une portée limitée, car elle ne s'applique qu'aux terres et aux eaux protégées du parc national et lieu historique national Kejimikujik et des LHN de la Nouvelle-Écosse continentale, qui sont souvent soumises à moins de menaces (p. ex., activité industrielle) que d'autres secteurs, puisque les terres y sont gérées de manière à maintenir et rétablir l'intégrité écologique et commémorative. En outre, cette évaluation ne porte que sur les coûts et avantages socioéconomiques supplémentaires de la mise en œuvre des mesures décrites dans le présent plan d'action et ne tient pas compte des répercussions socioéconomiques des activités ou des régimes de gestion existants dans les lieux de Parcs Canada. Elle n'aborde pas les coûts ou avantages cumulés totaux du rétablissement des espèces en général et ne tente pas non plus de réaliser une analyse coûts-avantages complète, comme c'est le cas pour soutenir une initiative réglementaire.

¹⁹ Le paragraphe 58(2) de la LEP décrit une aire protégée de compétence fédérale comme un parc national du Canada dénommé et décrit à l'annexe 1 de la *Loi sur les parcs nationaux du Canada*, le parc urbain national de la Rouge, créé par la *Loi sur le parc urbain national de la Rouge*, une zone de protection marine sous le régime de la *Loi sur les océans*, un refuge d'oiseaux migrateurs sous le régime de la *Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs* ou une réserve nationale de la faune sous le régime de la *Loi sur les espèces sauvages du Canada*.

La protection et le rétablissement des espèces en péril peuvent entraîner des coûts et des avantages, qui touchent divers groupes de la société canadienne de différentes manières. Les mesures proposées dans ce plan d'action visent une approche équilibrée de la réduction ou de l'élimination des menaces pesant sur les populations et les habitats des espèces en péril. Les coûts socioéconomiques potentiels ainsi que les avantages sociaux et environnementaux susceptibles de découler de la mise en œuvre de ce plan d'action sont décrits ci-dessous. Les renseignements présentés dans ce résumé ont été recueillis dans le cadre d'un processus de coopération, de mobilisation et de consultation. Ils portent principalement sur l'incidence potentielle sur les communautés autochtones, les divers partenaires, groupes d'intérêt, bénévoles et visiteurs de Kejimikujik et des LHN de la Nouvelle-Écosse continentale.

5.1 Coûts

Le coût différentiel total de la mise en œuvre des mesures décrites à l'annexe B sera assumé par Parcs Canada à partir des salaires et des biens et services existants qui sont intégrés dans la gestion opérationnelle du site n'entraîneront donc pas de coûts supplémentaires pour la société. La mise en œuvre des mesures de ce plan est assujettie à des crédits, à des priorités et à des contraintes budgétaires. Les mesures décrites à l'annexe C ne seront mises en œuvre que dans le cadre de partenariats ou si des ressources supplémentaires deviennent disponibles. Dans un esprit de collaboration, on cherchera à réaffecter les budgets existants ou à obtenir des fonds supplémentaires pour soutenir la participation des Autochtones.

La mise en œuvre de ce plan d'action peut entraîner des coûts socioéconomiques pour les communautés autochtones et les visiteurs de Kejimikujik et des LHN de la Nouvelle-Écosse continentale. Ces coûts ont été déterminés après des consultations et des discussions et, dans la mesure du possible, ils ont été réduits au minimum ou atténués. Les principales conséquences de la mise en œuvre de ce plan d'action ont été identifiées comme des restrictions dans certaines zones du parc en raison des fermetures saisonnières visant à protéger les espèces en péril et l'habitat qui leur est associé. Cela pourrait avoir des répercussions négatives sur la jouissance des visiteurs et leur accès au paysage, et sur l'accès des communautés autochtones à certaines zones pour la récolte et l'utilisation traditionnelle. Les visiteurs de Kejimikujik peuvent aussi être touchés par le maintien de l'interdiction d'importer du bois de chauffage dans le but d'atténuer et de ralentir la propagation d'espèces envahissantes. Parcs Canada a examiné attentivement ces coûts et ne sous-estime pas leur importance possible pour les communautés autochtones, les divers partenaires, les groupes d'intérêt, les bénévoles et visiteurs. Dans de nombreux cas, des mesures d'atténuation sont déjà en place et, dans la mesure du possible, ont été prévues et intégrées dans ce plan afin de réduire le plus possible les répercussions.

5.2 Avantages

Les avantages économiques potentiels de la conservation et du rétablissement des espèces en péril dans le lieu sont difficiles à quantifier, car bon nombre des avantages tirés des espèces sauvages sont des biens non marchands qu'il est difficile d'évaluer sur le plan financier. Toutes les espèces sauvages, quelles qu'elles soient, ont une valeur intrinsèque et extrinsèque, et sont appréciées par la population canadienne pour des raisons d'ordre esthétique, culturel, spirituel, récréatif, éducatif, historique, économique, médical, écologique ou scientifique.

La conservation des espèces en péril est un élément important de l'engagement du gouvernement du Canada à conserver la diversité biologique, et elle est importante pour la richesse économique et naturelle du Canada d'aujourd'hui et de demain. Les mesures de ce plan contribuent à atteindre l'objectif de la Stratégie fédérale de développement durable qui consiste à assurer la protection et le rétablissement des espèces et à conserver la biodiversité canadienne. Elles contribuent également à l'objectif mondial consistant à garantir ce qui suit : « La biodiversité est utilisée et gérée de manière durable et les contributions de la nature aux populations, y compris les fonctions et les services des écosystèmes, sont valorisées, maintenues et renforcées, et celles qui sont en déclin sont restaurées [...] » (Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, décembre 2022).

Les biens de capital naturel protégés (forêts, prairies, zones humides, eaux douces, zones côtières et marines) des parcs nationaux, des aires marines nationales de conservation, des lieux historiques nationaux et des parcs urbains nationaux fournissent un flux de services écosystémiques (p. ex. régulation du climat, habitat, approvisionnement en eau et régulation de l'eau) qui profitent aux personnes et aux communautés d'un bout à l'autre du Canada. Parcs Canada s'efforce de maintenir et d'améliorer l'état écologique du réseau national de lieux protégés. Les efforts visant à améliorer l'état des espèces et leur rôle dans l'écosystème, comme les mesures de rétablissement prévues dans le présent plan d'action, ont une incidence sur la santé globale de l'écosystème. Pour Kejimikujik, la valeur annuelle possible des services écosystémiques a été estimée entre 155 et 1 152 millions de dollars (valeur moyenne de 629 millions de dollars) (Mulrooney et Jones, 2023). La mise en œuvre des mesures prévues dans le présent plan d'action contribuera à maintenir le précieux flux de services écosystémiques dont bénéficient les Canadiennes et les Canadiens.

Les mesures présentées dans ce plan d'action contribueront à la réalisation des objectifs de la stratégie de rétablissement des espèces menacées et en voie de disparition, ainsi qu'à la réalisation des objectifs de gestion des espèces préoccupantes et espèces d'importance culturelle. Les programmes de rétablissement, les plans d'action et les plans de gestion pour les espèces inscrites sur la liste de la LEP font partie intégrante de la gestion des espèces visant à assurer leur survie et leur rétablissement, à maintenir la biodiversité au Canada et à conserver le patrimoine naturel du pays.

Les mesures décrites dans ce document devraient avoir des répercussions globalement positives sur l'intégrité écologique et offrir des occasions plus nombreuses d'apprécier Kejimikujik et les LHN de la Nouvelle-Écosse continentale et les espèces qu'ils abritent. Les mesures devraient avoir des effets positifs globaux sur l'environnement et la population canadienne, notamment sur la biodiversité, sur le bien-être de la communauté et sur la valeur que les gens accordent à la préservation de la biodiversité. Les mesures décrites dans ce plan offrent des avantages importants aux partenaires autochtones : elles favorisent la continuité, renforcent les relations, intègrent les principes de l'Etuaptmunk (approche à double perspective) et facilitent la mise en place de projets de collaboration importants. Parmi les autres avantages possibles figurent les effets positifs ressentis par les visiteurs du parc, les groupes de bénévoles et les naturalistes, grâce à la préservation d'aires dont ils pourront profiter à l'avenir, ainsi que les possibilités accrues de participer à la conservation des espèces. Les organismes partenaires, notamment les universités, les organisations non gouvernementales et les groupes de bénévoles, peuvent bénéficier des activités de collaboration qui soutiennent des objectifs communs en matière de rétablissement et de surveillance des espèces.

6. Mesure des progrès

Le rapport sur la mise en œuvre du plan d'action (en vertu de l'article 55 de la LEP) sera établi en évaluant les progrès accomplis dans la mise en œuvre des mesures énumérées à l'annexe B et, le cas échéant, à l'annexe C.

Les rapports sur les résultats écologiques découlant de ce plan d'action seront fondés sur les progrès accomplis en vue de l'atteinte des objectifs propres au site en matière de population et de répartition, décrits à l'annexe A. Les progrès seront contrôlés et un rapport résumant la mise en œuvre de ce plan sera publié dans le Registre public des espèces en péril cinq ans après la publication de la version définitive. Le rapport quinquennal comprendra également un résumé des répercussions socioéconomiques de la mise en œuvre du plan d'action.

7. Références

Service canadien de la faune. 2018. Approche pancanadienne pour la transformation de la conservation des espèces en péril au Canada, Environnement et Changement climatique Canada, Gatineau, Québec. 13 p.

Conservation Measures Partnerships. 2020. Standards ouverts pour la pratique de la conservation, version 4.0. Accessible en ligne : <https://www.conservationstandards.org/wp-content/uploads/2020/12/CMP-Standards-ouverts-pour-la-pratique-de-la-conservation-v4.0-French-1.pdf>

Convention sur la diversité biologique. 2022. Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, CBD/COP/DEC/15/4, Montréal, Canada. Accessible en ligne : <https://www.cbd.int/doc/decisions/cop-15/cop-15-dec-04-fr.pdf>

Ellison, A. M., M. S. Bank, B. D. Clinton, E. A. Colburn, K. Elliott, C. R. Ford, D. R. Foster, B. D. Kloeppel, J. D. Knoepp, G. M. Lovett, J. Mohan, D. A. Orwig, N. L. Rodenhouse, W. V. Sobczak, K. A. Stinson, J. K. Stone, C. M. Swan, J. Thompson, B. Von Holle et J. R. Webster. 2005. Loss of foundation species: Consequences for the structure and dynamics of forested ecosystems. *Frontiers in Ecology and the Environment*, 3(9), 479-486.

Environnement et Changement climatique Canada et Agence Parcs Canada. 2020. Plan d'action pour la tortue mouchetée (*Emydoidea blandingii*), population de la Nouvelle-Écosse, au Canada. Série de Plans d'action de la *Loi sur les espèces en péril*, Environnement et Changement climatique Canada et Agence Parcs Canada, Ottawa. v + 30 p.

Environnement et Changement climatique Canada. 2022. Programme de rétablissement modifié et Plan d'action pour le Pluvier siffleur de la sous-espèce *melodus* (*Charadrius melodus melodus*) au Canada. Série de Programmes de rétablissement de la *Loi sur les espèces en péril*, Environnement et Changement climatique Canada, Ottawa. ix + 127 p.

Environnement et Changement climatique Canada. 2022b. Programme de rétablissement de l'Hirondelle de rivage (*Riparia riparia*) au Canada. Série de Programmes de rétablissement de la *Loi sur les espèces en péril*, Environnement et Changement climatique Canada, Ottawa. ix + 141 p.

Environnement et Changement climatique Canada. 2023. Programme de rétablissement de l'anzie mousse-noire (*Anzia colpodes*) au Canada. Série de Programmes de rétablissement de la *Loi sur les espèces en péril*, Environnement et Changement climatique Canada, Ottawa. vii + 40 p.

Environnement Canada. 2014. Programme de rétablissement de l'érioderme mou (*Erioderma mollissimum*) au Canada. Série de Programmes de rétablissement de la *Loi sur les espèces en péril*, Environnement Canada, Ottawa. vi + 30 p.

Hebda, A.J. 2014. The Mi'kmaw Bestiary, A Compendium of documented Mi'kmaw terms and phrases relating to animals. Curatorial Report Number 103. Musée de la Nouvelle-Écosse, Halifax.

McNeil, J.A., T.B. Herman, C. Feltham, T. Avery, N.W. Green et M.J. Smith. 2024. Nesting Dynamics in Space and Time in a Population Complex of Blanding's Turtle in Nova Scotia. *Northeastern Naturalist* 32 (sp12), E165-E188.

Mulrooney, D. et B. Jones. 2023. The Value of Natural Capital in Canada's National Parks and National Marine Conservation Areas. *Parks Journal*, 29(2), 41-51.

Ministère des Ressources naturelles de la Nouvelle-Écosse. 2015. Recovery and Action Plan for Black Ash (*Fraxinus nigra*) in Nova Scotia. Nova Scotia Endangered Species Act Recovery Plan Series. 41 p.

Ministère des Ressources naturelles et des Énergies renouvelables de la Nouvelle-Écosse. 2023. Recovery Plan for American Marten (*Martes americana*) in Nova Scotia [Final]. Nova Scotia Endangered Species Act Recovery Plan Series. 60 p.

Parker, S. et M. Smith. 2019. Supplemental Climate Information for Kejimikujik National Park and National Historic Site. Rapport inédit pour Parcs Canada, Bureau du scientifique en chef des écosystèmes, Ottawa.

Parcs Canada. 2012a. Stratégie de rétablissement de la population néo écossaise de la tortue mouchetée (*Emydoidea blandingii*) au Canada. Série de Programmes de rétablissement – *Loi sur les espèces en péril*, Parcs Canada, Ottawa. viii + 39 pages.

Agence Parcs Canada. 2012b. Programme de rétablissement de la population de l'Atlantique des couleuvres minces (*Thamnophis sauritus*) au Canada. Série des programmes de rétablissement des espèces en péril, Agence Parcs Canada, Ottawa. x + 68 p.

Agence Parcs Canada. 2017. Plan d'action visant des espèces multiples dans le parc national et lieu historique national du Canada Kejimikujik. Série de Plans d'action de la *Loi sur les espèces en péril*, Agence Parcs Canada, Ottawa. v + 32 p.

Agence Parcs Canada. 2022a. Parc national et lieu historique national Kejimikujik : plan directeur. Agence Parcs Canada, Maitland Bridge, 34 pp.

Agence Parcs Canada. 2022b. Rapport de mise en œuvre : Plan d'action visant des espèces multiples dans le parc national et lieu historique national du Canada Kejimikujik

(2017-2022). Série de rapports sur les plans d'action de la *Loi sur les espèces en péril*, Agence Parcs Canada, Ottawa. iv + 22 p.

Agence Parcs Canada. 2024a. Parc national et lieu historique national Kejimikujik – Intérieur : Résumé climatique, Agence Parcs Canada, Ottawa. 2 p.

Agence Parcs Canada. 2024b. Parc national Kejimikujik Bord de mer : Résumé climatique. Agence Parcs Canada, Ottawa. 2 p.

Parks Canada. 2025. Plan d'action visant des espèces multiples dans le parc national du Canada de l'Île-du-Prince-Édouard et les lieux historiques nationaux administrés par Parcs Canada à l'Î.-P.-É. Série de plans d'action de la *Loi sur les espèces en péril*, Parcs Canada, Ottawa. xi + 60 p.

Schuurman, G. W., C. Hawkins Hoffman, D. N. Cole, D. J. Lawrence, J. M. Morton, D. R. Magness, A. E. Cravens, S. Covington, R. O'Malley et N. A. Fisichelli. 2020. Resist-accept-direct (RAD)— a framework for the 21st-century natural resource manager. Natural Resource Report NPS/NRSS/CCRP/NRR—2020/ 2213. National Park Service, Fort Collins, Colorado. <https://doi.org/10.36967/nrr-22835>

Stein, B.A., P. Glick, N. Edelson et A. Staudt (sous la direction de). 2014. Climate-Smart Conservation: Putting Adaptation Principles into Practice. National Wildlife Federation, Washington, D.C.

Annexe A : Renseignements sur les espèces, objectifs et plans de surveillance pour le PNLHNK et les LHN de la Nouvelle-Écosse continentale

Espèces	Objectifs nationaux ²⁰	Objectifs régionaux en matière de population et de répartition	Contexte régional relatif à la population et à la répartition	Surveillance des populations ²¹	Approches de rétablissement propres à la région
Tortue mouchetée (population de Nouvelle-Écosse)	Plan d'action : Atteindre une population autosuffisante en maintenant et/ou en augmentant les populations existantes dans l'aire de répartition actuelle, avec un risque d'extinction inférieur à 5 % dans le cas d'une projection sur dix générations (400 ans) et maintenir un flux génétique suffisant pour éviter l'isolement génétique. Programme de rétablissement : Maintenir ou augmenter le taux de survie des adultes de manière à assurer la pérennité des populations reconnues. Maintenir ou améliorer le recrutement dans les trois populations reconnues. Maintenir la zone d'occupation/zone d'occurrence dans la province. Réduire les menaces qui pèsent sur tous les stades de vie.	(1) Maintenir ou augmenter le taux de survie des adultes à 98 % ou plus (moyenne annuelle calculée tous les cinq ans). Travailler en collaboration avec des partenaires pour maintenir les populations à l'extérieur du parc afin d'améliorer la conservation à l'échelle régionale. (2) Maintenir le recrutement à un niveau égal ou supérieur à deux nouvelles femelles nicheuses dans la population du PNLHNK tous les cinq ans, en moyenne.	Déclin présumé et projeté; l'analyse actualisée de la viabilité de la population donne à penser que la population est menacée de déclin et d'extinction en l'absence de protection des nids ou d'autres mesures de rétablissement (programme d'intervention précoce).	La tortue mouchetée est évaluée dans le cadre du programme de surveillance de l'intégrité écologique à Kejimikujik. Les données de surveillance proviennent de la protection des nids, du piégeage, du suivi, des relevés visuels et de l'émergence des bébés tortues. Actuellement, le nombre de femelles nicheuses est utilisé comme indicateur pour déterminer si la survie des adultes est supérieure à 98 %, car la recapture des mâles peut présenter des écarts importants entre les observations.	Grâce au projet d'intervention précoce, environ 244 tortues ont été élevées en captivité et relâchées à Kejimikujik, la dernière ayant été libérée en 2012. Les efforts de protection des nids sont maintenus grâce à un vaste programme de bénévolat dont l'objectif est de protéger au moins 20 nids chaque année en utilisant des cages pour empêcher la prédation sur les œufs. La mortalité des femelles nicheuses le long des routes est actuellement atténuée par des mesures saisonnières de réduction de la vitesse, des dos d'âne et des panneaux de signalisation.

²⁰ Objectifs nationaux établis dans les versions les plus récentes des documents pertinents sur le rétablissement indiqués à la section Références.

²¹ Lorsque des objectifs régionaux en matière de population et de répartition ont été fixés pour le PNLHNK, la surveillance vise à mesurer directement l'atteinte de ces objectifs.

Espèces	Objectifs nationaux ²⁰	Objectifs régionaux en matière de population et de répartition	Contexte régional relatif à la population et à la répartition	Surveillance des populations ²¹	Approches de rétablissement propres à la région
Couleuvre mince (population de l'Atlantique)	(1) L'objectif en matière de population est de parvenir à une population autonome de couleuvres minces avec une probabilité de persistance de 95 % dans son aire de répartition actuelle. (2) L'objectif en matière de répartition est de maintenir ou d'étendre la répartition actuelle des milieux humides utilisés par les couleuvres minces dans le sud-ouest de la Nouvelle-Écosse.	Maintenir les populations de couleuvres minces dans les sites occupés au sein du PNLHNK. Travailler en collaboration avec des partenaires pour maintenir les populations à l'extérieur du parc afin d'améliorer la conservation à l'échelle régionale.	Inconnue; Kejimikujik commence à utiliser le marquage à l'aide d'étiquettes à TPI à certains endroits pour évaluer les tendances à long terme de la population de Kejimikujik. Des couleuvres minces ont été découvertes à plusieurs nouveaux endroits depuis le plan d'action 2017 de Kejimikujik.	Des couleuvres minces sont recensées dans les sites connus de Kejimikujik dans le cadre d'un effort coordonné par le personnel du parc et ses partenaires, par le biais de relevés visuels, de radiorepérage et de marquage à l'aide d'étiquettes à TPI. La surveillance est coordonnée en collaboration à l'échelle régionale, grâce à des relevés effectués par des partenaires en dehors du parc.	Au début des années 2010, des relevés visuels ont permis d'identifier deux sites d'hivernage près du lac Grafton. Depuis 2018, le radiorepérage a révélé cinq sites d'hivernage supplémentaires et permis d'élargir les zones d'hivernage déjà identifiées, améliorant ainsi la compréhension des secteurs de forte affluence aux fins du rétablissement. En 2023, l'utilisation d'étiquettes à TPI a été réévaluée afin d'améliorer le suivi des tendances de la population. Malgré ces efforts, des recherches supplémentaires sont nécessaires pour comprendre la dynamique de la population, les déplacements et l'utilisation de l'habitat. La mortalité causée par des véhicules près du lac Grafton est atténuée par des barrières au bureau de l'unité de gestion et d'autres mesures d'atténuation sont détaillées dans la mesure 13.

Espèces	Objectifs nationaux ²⁰	Objectifs régionaux en matière de population et de répartition	Contexte régional relatif à la population et à la répartition	Surveillance des populations ²¹	Approches de rétablissement propres à la région
Pluvier siffleur (sous-espèce <i>melodus</i>)	(1) Augmenter la population et la maintenir à long terme à un minimum de 310 couples en fin d'année dans le Canada atlantique (60 couples pour la Nouvelle-Écosse). (2) Atteindre et maintenir une productivité annuelle supérieure à 1,65 oisillon ayant atteint l'âge de l'envol par couple territorial.	(1) Atteindre et maintenir une productivité annuelle supérieure à 1,65 oisillon ayant atteint l'âge de l'envol par couple territorial. (2) Maintenir au moins quatre couples dans le secteur de Kejimikujik Bord de mer, sur les plages de St. Catherines et de Little Port Joli (calculés dans les deux cas comme une moyenne mobile sur cinq ans).	Population de 1988-2008 : moyenne de 5,9 couples, avec 1,60 oisillon ayant atteint l'âge de l'envol par couple. 2010-2014 : moyenne de 3,8 couples et 2,1 oisillons ayant atteint l'âge de l'envol par couple. 2017-2021 : moyenne de quatre couples, et 1,58 oisillon ayant atteint l'âge de l'envol par couple.	Dans le cadre du programme de surveillance de l'intégrité écologique à Kejimikujik, l'habitat de nidification du Pluvier siffleur fait l'objet d'un relevé de mai à août et les couples sont surveillés selon un protocole normalisé de surveillance du pluvier. Kejimikujik participe au recensement international des Pluviers siffleurs, qui a lieu tous les cinq ans.	Le Pluvier siffleur fait l'objet d'un suivi annuel, de mai à août, afin de déterminer le succès de la nidification et de l'envol des jeunes, ainsi que le nombre de couples actifs. La perturbation des couples reproducteurs, considérée comme une menace importante, est gérée en encourageant le respect volontaire par la fermeture de zones, la signalisation, l'éducation et la diffusion externe. Si les perturbations persistent malgré ces efforts, des mesures d'application de la loi officielles telles que des avertissements ou des amendes peuvent être mises en œuvre.

Wisqoq (frêne noir)	Plan de rétablissement : Veiller à ce que les conditions permettent le rétablissement de populations autonomes et écologiquement fonctionnelles en Nouvelle-Écosse, et à ce que ces populations favorisent une utilisation durable par les Mi'kmaq et d'autres personnes, conformément aux principes du Netukulimk.	D'ici 2036, maintenir le nombre d'occurrences naturelles connues (71 en 2024) de wisqoq au sein du PNLHNK.	Stable; la population d'arbres matures a été contrôlée au cours des cinq dernières années. Les arbres sont généralement en mauvaise santé (signes de dépérissement), mais survivent.	Tous les wisqoq à maturité connus font l'objet d'un suivi au moins tous les trois ans afin d'évaluer leur état de santé général et de faciliter la détection précoce de l'agrile du frêne. Les wisqoq plantés font l'objet d'un suivi annuel afin d'évaluer la santé générale des arbres, de faciliter la détection des insectes ou des maladies et d'analyser l'efficacité et la nécessité des mesures de protection des semis.	En 2019, 205 wisqoq ont été plantés dans des habitats appropriés et protégés du broutage des cerfs par des tubes en plastique, qui sont également utilisés pour protéger les nouveaux semis naturels. À ce jour, le taux de survie est de 80 % (164 arbres). En 2024, 71 wisqoq adultes seront marqués de façon permanente pour surveiller la santé de l'arbre et les symptômes de l'agrile du frêne. Les efforts de détection précoce de l'agrile du frêne comprennent des pièges à entonnoir dans 10 endroits clés et des pièges verts en forme de prisme déployés par l'Agence canadienne d'inspection des aliments. Le PNLHNK applique également une interdiction d'importation de bois de chauffage afin de prévenir l'introduction d'espèces forestières envahissantes telles que l'agrile du frêne. À long terme, le PNLHNK continuera de ramasser des semences de wisqoq afin de préserver la conservation génétique et poursuivra sa collaboration avec les Mi'kmaq de la Nouvelle-Écosse, les gardiens de la terre et les partenaires régionaux afin d'intégrer le savoir autochtone dans les efforts de remise en état actuels et futurs.
---------------------	--	--	--	--	--

Espèces	Objectifs nationaux ²⁰	Objectifs régionaux en matière de population et de répartition	Contexte régional relatif à la population et à la répartition	Surveillance des populations ²¹	Approches de rétablissement propres à la région
Pruche du Canada	S. o.	Maintenir au moins 4 000 pruches du Canada traitées dans les peuplements prioritaires (lac Big Dam, lac Frozen Ocean et lac Dennis Boot, cours supérieur de la rivière Mersey, lac Kejimikujik, lac Grafton et lacs Loon et Peskowsk).	Stable, mais menacé par le puceron lanigère de la pruche. Sans intervention, le puceron lanigère de la pruche entraînera la mortalité de 90 % des pruches dans les 15 ans suivant l'infestation (Ellison et coll., 2005). Le puceron lanigère de la pruche a été découvert pour la première fois dans le PNLHNC en 2018; depuis, le PNLHNC collabore avec des partenaires régionaux et mi'kmaq à l'élaboration et à la mise en œuvre d'options de contrôle chimique et biologique.	La santé de la canopée des pruches est surveillée dans huit peuplements de pruches représentatifs du PNLHNC afin d'évaluer l'impact du puceron lanigère sur les pruches et l'efficacité de la lutte chimique sur le maintien des populations de pruches. La dominance, le recrutement et la croissance de la pruche dans trois forêts de pruches matures (lac Big Dam, lac North Cranberry, Canning Field) ont été suivis sur un cycle de cinq ans dans le cadre du programme de suivi de l'intégrité écologique depuis 2008. Ces parcelles ne seront pas traitées et sont fortement infestées.	Le PNLHNC a traité 5 600 arbres dans des peuplements de pruches prioritaires par injection de tiges et pulvérisation de l'écorce basale, ce qui nécessite un nouveau traitement tous les cinq à sept ans jusqu'à ce que des méthodes de biocontrôle soient mises en place. <i>Laricobius nigrinus</i> , un coléoptère prédateur, a été introduit dans le cadre d'un programme de biocontrôle, et des lâchers supplémentaires sont prévus en collaboration avec des partenaires pour la gestion à long terme du puceron lanigère de la pruche. Environ 30 litres de graines de pruche ont été récoltés pour la conservation génétique et la réimplantation future à Kespukwitek une fois que la menace du puceron lanigère aura été atténuée. Le PNLHNC travaille avec les Mi'kmaq de la Nouvelle-Écosse, les gardiens de la terre et les partenaires régionaux par l'intermédiaire du groupe de travail sur le puceron lanigère de la pruche pour mettre en œuvre des stratégies de protection.

Espèces	Objectifs nationaux ²⁰	Objectifs régionaux en matière de population et de répartition	Contexte régional relatif à la population et à la répartition	Surveillance des populations ²¹	Approches de rétablissement propres à la région
Toutes les autres espèces incluses dans la portée de ce plan – voir le tableau 1, page 2 (section 1.3.2)		Aucun objectif n'a été fixé, car il n'y a pas ou peu de menaces connues dans le PNLHNC, aucune mesure de gestion n'est connue pour faire face aux menaces et/ou le PNLHNC est d'une importance limitée pour le rétablissement de l'espèce.	S. o.	Surveillance ciblée occasionnelle et consignation d'observations fortuites.	Le parc continuera de protéger les individus et l'habitat convenable, et d'aider les partenaires à assurer le rétablissement et la protection de ces espèces dans la mesure du possible. De plus, le personnel du PNLHNC travaillera avec des partenaires pour dresser l'inventaire des espèces sous-échantillonnées dans le parc et adapter sa gestion en conséquence quand de nouvelles populations seront découvertes.

Annexe B : Mesures de conservation et de rétablissement qui seront mises en œuvre

Espèces et numéro de la mesure	Description de la mesure de rétablissement ²²	Objectif de la mesure de rétablissement	Priorité ²³	Menaces ²⁴	Mesures ²⁵	Échéancier
1. Toutes les espèces	Récits mi'kmaq : Msit Ki'kamunag – toutes nos relations (se rapprocher) : En collaboration avec les Mi'kmaq de la Nouvelle-Écosse, soutenir la création de camps pour les jeunes et les Aînés à Kejimikujik et dans d'autres régions, afin de favoriser le transfert du savoir traditionnel, l'utilisation de la langue et les cérémonies.	Dans le cadre de la collaboration avec les Mi'kmaq de la Nouvelle-Écosse, les rassemblements de jeunes et d'Aînés mi'kmaq dans le PNLHNC sont appuyés sur demande. Au moins un rassemblement est organisé chaque année, en mettant l'accent sur la participation des jeunes.	Élevée	Lacunes dans les connaissances	8.1.3 Savoir autochtone 6.4.3 Planification de projets ou de programmes thématiques	Chaque année
2. Toutes les espèces	Cercles de partage et retraites culturelles : Organiser des cercles de partage et des retraites culturelles et y participer afin de permettre l'échange de connaissances et la communication de récits, de nouer des relations et d'accroître la compréhension et la sensibilisation entre les individus, les collectivités et les organisations.	Deux cercles de partage sont organisés chaque année pour discuter et échanger des connaissances sur les espèces culturellement importantes et la conservation et apprendre comment nous pouvons travailler ensemble.	Élevée	Lacunes dans les connaissances	8.1.3 Savoir autochtone 10.3.2 Maintien et renforcement de partenariats	Chaque année
3. Espèces à identifier	Mettre en évidence les espèces culturellement importantes pour les visiteurs du PNLHNC : Collaborer avec les interprètes de Parcs Canada, les gardiens de la terre	En collaboration avec les services d'interprétation, les gardiens de la terre et les membres de la collectivité, trois programmes par année intégreront l'échange de	Élevée	Lacunes dans les connaissances	8.1.3 Savoir autochtone 6.4.3 Planification de projets ou de programmes thématiques	Chaque année

²² Plusieurs mesures de ce plan nécessiteront une demande auprès du [Mi'kmaq Ethics Watch \(MEW\)](#). Toute recherche impliquant les savoirs et modes d'être traditionnels mi'kmaq doit faire l'objet d'un examen par le MEW avant sa mise en œuvre, afin d'assurer une conduite éthique de la recherche avec les Mi'kmaq de la Nouvelle-Écosse.

²³ Les mesures de rétablissement ont été classées par ordre de priorité (élevée, moyenne, faible) comme il est décrit à la section 3.0.

²⁴ Les menaces ont été classées selon le système de classification des menaces du Conservation Measures Partnership (niveaux 1 et 2) et du Québec (niveau 3).

²⁵ Les mesures de rétablissement ont été classées selon le système de classification des actions du Conservation Measures Partnership (niveaux 1 et 2) et du Service canadien de la faune (niveau 3).

Espèces et numéro de la mesure	Description de la mesure de rétablissement ²²	Objectif de la mesure de rétablissement	Priorité ²³	Menaces ²⁴	Mesures ²⁵	Échéancier
	et les membres de la collectivité pour offrir des programmes mettant en vedette des espèces culturellement importantes afin de souligner les pratiques culturelles et le lien spirituel profond qui unit les Mi'kmaq à Kejimikujik.	connaissances sur les espèces culturellement importantes énumérées dans le présent plan.				
4. Espèces à identifier	Cartographie des espèces culturellement importantes : Cartographier les données d'occurrence dans les lieux de la N.-É. continentale concernant toute espèce présentant un intérêt pour les partenaires mi'kmaq.	Une cartographie complète des espèces est réalisée dans le cadre du cycle de dix ans, au besoin.	Élevée	Lacunes dans les connaissances	8.1.3 Savoir autochtone 8.1.2 Recherche et analyse documentaires	Dix ans
5. Toutes les espèces	Santé globale des écosystèmes : Netukulu'Itiek – nous partageons l'intendance (conserver) : En collaboration avec des partenaires, appliquer l'Etuaptmumk (approche à double perspective) et le Netukulimk (approche holistique de l'écosystème) en examinant les projets de surveillance des espèces en péril et de l'intégrité écologique (forêts, eaux douces, milieux humides, zones côtières) à Kejimikujik.	Les projets de surveillance de l'intégrité écologique et des espèces en péril à Kejimikujik sont examinés à l'échelle de l'écosystème et modifiés de manière à intégrer les pratiques de l'Etuaptmumk et du Netukulimk ainsi que les pratiques culturelles, dans la mesure du possible. Les discussions et les modifications sont synthétisées et consignées chaque année.	Élevée	Lacunes dans les connaissances	8.1.3 Savoir autochtone 8.1.2 Recherche et analyse documentaires	Dix ans
6. Espèces à identifier	Conservation dirigée par des Autochtones : Toqi'maliaptmu'k – nous coopérons et collaborons (créer ensemble) : Grâce à la confiance et à l'établissement de relations, mobiliser les Mi'kmaq de la Nouvelle-Écosse et les gardiens de la terre pour les écouter et apprendre quels sont les projets relatifs aux espèces	Le financement et le soutien sur le terrain sont fournis pour des projets ciblés par les partenaires mi'kmaq comme étant à privilégier pour les espèces culturellement importantes. Un rapport annuel de communication des priorités est créé pour mettre en évidence les mesures entreprises au cours de l'année.	Élevée	Lacunes dans les connaissances	10.3.4 Échange de connaissances 10.3.2 Maintien et renforcement de partenariats	Chaque année

Espèces et numéro de la mesure	Description de la mesure de rétablissement ²²	Objectif de la mesure de rétablissement	Priorité ²³	Menaces ²⁴	Mesures ²⁵	Échéancier
	culturellement importantes qu'il faudrait mener en partenariat et en collaboration.					
7. Toutes les espèces	Participation du public au signalement des observations d'espèces en péril : Continuer d'encourager les visiteurs à soumettre leurs observations d'animaux sauvages sur iNaturalist, en diffusant des messages sur les médias sociaux ou en discutant avec le personnel de première ligne du PNLHNC.	Plus de 5 000 personnes sont sensibilisées chaque année (par le biais d'affiches, de médias sociaux, d'événements de sensibilisation et de formation) pour aider à repérer les espèces en péril dans la partie continentale de la Nouvelle-Écosse; plus de 500 observations d'espèces en péril sont reçues du public au cours de la période 2025-2035.	Moyenne	Lacunes dans les connaissances	3.1.1 Sensibilisation	Chaque année
8. Toutes les espèces	Les pratiques exemplaires de gestion (PEG) dans le PNLHNC : Mettre à jour les PEG afin de réduire ou d'atténuer les menaces et d'intégrer le savoir autochtone sur les espèces en péril, au besoin, en veillant à une mise en œuvre continue si nécessaire.	Les PEG pour la couleuvre mince et les espèces de lichen en péril sont mises à jour dans le PNLHNC d'ici 2031. Des PEG supplémentaires sont mises à jour si nécessaire.	Moyenne	Lacunes dans les connaissances 4.1.1 Routes	1.1.11 Mise en œuvre des pratiques exemplaires de gestion ou des lignes directrices sur l'utilisation des terres	Cinq ans
Écosystèmes d'eau douce et milieux humides						
9.1. Toutes les espèces	Programme de bénévolat : Continuer de faire participer le public à des mesures de rétablissement significatives pour les espèces en péril par la collaboration dans le cadre du programme de bénévolat de Kejimikujik (recrutement, formation, soutien, capacité, reconnaissance).	Au moins 2 500 heures de bénévolat sont consacrées chaque année au rétablissement des espèces en péril dans le PNLHNC.	Moyenne	Lacunes dans les connaissances	10.3.2 Maintien et renforcement de partenariats	Chaque année

Espèces et numéro de la mesure	Description de la mesure de rétablissement ²²	Objectif de la mesure de rétablissement	Priorité ²³	Menaces ²⁴	Mesures ²⁵	Échéancier
9.2. Tortue mouchetée ²⁶	Programme de bénévolat pour la protection des nids : Continuer de lancer chaque année et de soutenir le programme de bénévolat pour la protection des nids de tortue mouchetée avec les Amis de Keji par la diffusion externe, le recrutement, la formation et la reconnaissance.	Au moins 30 bénévoles contribuent chaque année au programme de nidification de la tortue mouchetée et de nouvelles recrues se voient proposer une formation chaque année.	Élevée	8.2.5 Augmentation de la prédation par les mésoprédateurs 4.1.1 Routes	10.2.1 Services de soutien direct (en nature)	Chaque année
9.3. Tortue mouchetée	Protection des nids de tortues mouchetées : Avec le soutien du programme de bénévolat, continuer de surveiller les femelles qui nichent sur les plages et le bord des routes et protéger les œufs avec des cages. À l'automne, surveiller l'émergence des bébés tortues pour déterminer le taux d'éclosion.	Au moins 20 nids sont protégés chaque année (le nombre peut changer une fois que la mesure 26.2 est achevée) et contrôlés pour l'émergence des bébés tortues et le taux d'éclosion.	Élevée	8.2.5 Augmentation de la prédation par les mésoprédateurs 4.1.1 Routes	2.1.3 Gestion de la reproduction	Chaque année
9.4. Tortue mouchetée	Déplacement de nids : Si nécessaire, continuer de déplacer les nids de tortues protégés si le niveau élevé des eaux du lac risque de les inonder.	Tous les nids exposés au risque d'inondation sont déplacés chaque année si nécessaire.	Élevée	11.4.1 Pluies surabondantes; 11.5.1 Tempêtes et phénomènes météorologiques violents	2.1.3 Gestion de la reproduction	Au besoin
9.5 Tortue serpentine	Protection des nids : Poursuivre la protection opportuniste des nids de tortue serpentine dans les zones très fréquentées du PNLHNC (p. ex. promenade principale, stationnement du centre d'accueil et Eel Weir Road).	Tous les nids protégés sont surveillés pour l'émergence des bébés tortues et sont déplacés loin du bord des routes pour réduire le risque de mortalité.	Moyenne	8.2.5 Augmentation de la prédation par les mésoprédateurs 4.1.1 Routes	2.1.3 Gestion de la reproduction	Chaque année

²⁶ Aux annexes B et C, la tortue mouchetée fait référence à la population de Nouvelle-Écosse et est ci-après dénommée « tortue mouchetée ».

Espèces et numéro de la mesure	Description de la mesure de rétablissement ²²	Objectif de la mesure de rétablissement	Priorité ²³	Menaces ²⁴	Mesures ²⁵	Échéancier
10.1. Tortue mouchetée	Surveillance à long terme : Dans le cadre du programme de surveillance de l'intégrité écologique, continuer d'effectuer des piégeages systématiques et des relevés visuels dans le PNLHNK afin de repérer les tortues juvéniles et adultes et d'évaluer leur survie et leur rétablissement. Utilisez ces données pour mettre à jour périodiquement l'analyse de viabilité de la population (mesure 26.1).	Les efforts de piégeage se poursuivent chaque année dans le cadre de la mesure sur la tortue mouchetée qui fait partie du programme de suivi de l'intégrité écologique, conformément aux recommandations du plan de surveillance actuel (pièges en place pendant au moins 12 nuits et 100 heures de relevés visuels par an).	Moyenne	Lacunes dans les connaissances	8.1.1 Recherche et surveillance sur le terrain	Chaque année
10.2. Tortue mouchetée	Surveillance de l'habitat de nidification : Utiliser des images de drone pour continuer à surveiller les changements dans la végétation près des sites de nidification le long des rives des lacs et à l'intérieur des terres, ainsi que les effets du changement climatique. Déterminer les moyens possibles d'atténuer les menaces observées, le cas échéant.	En 2030 et en 2035, tous les habitats de nidification de Kejimikujik sont cartographiés et utilisés pour documenter les changements et identifier les menaces pesant sur les habitats de nidification possibles.	Moyenne	11.1.1 Modification des communautés végétales	8.1.1 Recherche et surveillance sur le terrain	Cinq ans
11.1. Katew (anguille d'Amérique), plamu ²⁷ (saumon atlantique)	Étude de population : Collaborer avec des partenaires autochtones à un programme de surveillance faisant appel à l'Etuaptmumk (approche à double perspective) pour mieux comprendre la présence ou l'absence de katew et de plamu et comment cela a changé au fil du temps dans le PNLHNK et à Kejimikujik Bord de mer.	En collaboration avec les Mi'kmaq de la Nouvelle-Écosse, une étude de la population de katew et de plamu est menée dans le cours inférieur de la rivière Mersey d'ici 2031 en utilisant les principes de l'Etuaptmumk pour comprendre comment l'aire de répartition a évolué au fil du temps.	Élevée	Lacunes dans les connaissances	8.1.3 Savoir autochtone 10.3.2 Maintien et renforcement de partenariats	Cinq ans

²⁷ Aux annexes B et C, le plamu (saumon atlantique) désigne la population des hautes terres du sud de la Nouvelle-Écosse et est ci-après dénommé « plamu » (saumon atlantique).

Espèces et numéro de la mesure	Description de la mesure de rétablissement ²²	Objectif de la mesure de rétablissement	Priorité ²³	Menaces ²⁴	Mesures ²⁵	Échéancier
11.2. Plamu (saumon atlantique), tia'm (orignal de la Nouvelle-Écosse continentale), apistane'wj (martre d'Amérique), katew (anguille d'Amérique)	Rétablissement au-delà des limites : Soutenir les Mi'kmaq de la Nouvelle-Écosse et les partenaires régionaux dans la conservation des espèces lorsque les actions menées au-delà des limites constituent une priorité régionale et sont essentielles à la conservation (c.-à-d. des espèces énumérées et de toute autre espèce identifiée au fil du temps). Soutenir des projets sur le terrain tels qu'identifiés, lorsque cela est possible, et y participer.	Les partenaires de l'Atlantique sont activement mobilisés tout au long du cycle décennal, les renseignements étant diffusés en fonction des besoins et les projets sur le terrain étant soutenus lorsqu'ils sont identifiés et réalisables.	Moyenne	Lacunes dans les connaissances	8.1.1 Recherche et surveillance sur le terrain 10.3.2 Maintien et renforcement de partenariats	Chaque année
12. Couleuvre mince ²⁸	Surveillance de la couleuvre mince : Continuer de surveiller la présence ou l'absence de couleuvres minces sur un cycle de dix ans par le biais de relevés visuels dans les plans d'eau occupés dans le PNLHNK.	La présence est confirmée tous les dix ans dans les sites occupés connus, en concomitance avec les efforts de surveillance régionaux et conformément au protocole de surveillance de la couleuvre mince du Mersey Tobetic Research Institute (MTRI).	Élevée	Lacunes dans les connaissances	8.1.1 Recherche et surveillance sur le terrain	Dix ans
13. Espèces de reptiles en péril ²⁹	Atténuation de la menace de mortalité routière : Mettre en œuvre chaque année des mesures d'atténuation de la mortalité routière aux points névralgiques pour l'herpétofaune du parc (réduction de la vitesse, signalisation, bénévoles, dos d'âne et éducation des visiteurs et du personnel).	Des mesures d'atténuation de la mortalité des tortues sur les routes sont adoptées chaque année pendant la saison de nidification. La mortalité des tortues mouchetées adultes demeure nulle entre 2026 et 2036. Des mesures d'atténuation de la mortalité de la couleuvre mince sur les routes sont mises en œuvre chaque année à au moins deux points névralgiques	Élevée	4.1.1 Routes	1.1.9 Gestion des visiteurs	Chaque année

²⁸ Aux annexes B et C, la couleuvre mince désigne la population de l'Atlantique et est ci-après dénommée « couleuvre mince ».

²⁹ Aux annexes B et C, les espèces de reptiles en péril désignent collectivement tous les reptiles figurant dans le tableau 1 : la tortue mouchetée (population de Nouvelle-Écosse), la couleuvre mince (population de l'Atlantique), la tortue serpentine et la tortue peinte de l'Est.

Espèces et numéro de la mesure	Description de la mesure de rétablissement ²²	Objectif de la mesure de rétablissement	Priorité ²³	Menaces ²⁴	Mesures ²⁵	Échéancier
		(déterminés à partir de la mesure 38).				
Écosystème côtier						
14.1. Pluvier siffleur ³⁰	Surveillance régionale du Pluvier siffleur et recherche connexe : Dans le cadre du programme de surveillance de l'intégrité écologique, continuer à surveiller les plages de St. Catherines et de Little Port Joli pour le Pluvier siffleur et à consigner par écrit les oiseaux marqués pendant la reproduction et la migration. Continuer de fournir des données et des mises à jour régulières au Service canadien de la faune et à Oiseaux Canada pour soutenir les programmes régionaux.	Chaque année, la plage de St. Catherines River est surveillée une à deux fois par semaine et celle de Little Port Joli de manière opportuniste pendant la saison de nidification active en ce qui concerne les couples, l'activité de nidification et le succès de l'envol des oisillons. Réalisation annuelle du recensement du Pluvier siffleur en nidification.	Moyenne	Lacunes dans les connaissances	8.1.1 Recherche et surveillance sur le terrain	Chaque année
14.2. Pluvier siffleur	Protection des nids de Pluviers siffleurs : Envisager de recourir au déplacement de nids au cas par cas si le risque de perte de nids en raison des inondations est élevé, en utilisant des protocoles régionaux et avec le soutien de partenaires.	Les nids qui risquent d'être perdus sont déplacés afin de réduire les effets du changement climatique et d'augmenter la productivité conformément aux objectifs en matière de population et de répartition.	Faible	11.5.1 Tempêtes et phénomènes météorologiques violents	2.1.3 Gestion de la reproduction	Au besoin
14.3. Pluvier siffleur	Perturbations humaines sur les plages de nidification : Poursuivre la fermeture saisonnière des plages, l'éducation et l'application de la réglementation afin de garantir le respect des règles en vigueur dans le parc qui contribuent à la	Des fermetures de plages et des initiatives éducatives sont mises en œuvre chaque année pendant la saison de nidification, jusqu'à ce que tous les oisillons aient pris leur envol. Une étude de suivi par caméra est réalisée d'ici 2031 sur la base des recommandations du	Élevée	6.1.2 Randonnée	1.1.9 Gestion des visiteurs	Chaque année

³⁰ Aux annexes B et C, le Pluvier siffleur désigne la sous-espèce *melodus* et est ci-après dénommé « Pluvier siffleur ».

Espèces et numéro de la mesure	Description de la mesure de rétablissement ²²	Objectif de la mesure de rétablissement	Priorité ²³	Menaces ²⁴	Mesures ²⁵	Échéancier
	protection des pluviers. Poursuivre la surveillance de la conformité en utilisant des caméras, si nécessaire, pour évaluer l'efficacité des mesures.	rapport de surveillance de la conformité de 2019.				
15. Pluvier siffleur	Habitat de reproduction du Pluvier siffleur : Continuer de cartographier l'habitat de nidification convenable pour le Pluvier siffleur à la plage de St. Catherines River afin de documenter comment les caractéristiques biophysiques de l'habitat de nidification et de l'habitat d'alimentation ainsi que la connectivité entre l'habitat de nidification et la lagune, habitat d'alimentation de choix pour les oisillons et les adultes, évoluent au fil du temps.	L'habitat de nidification convenable est cartographié tous les cinq ans à la plage de St. Catherines River, et un rapport soulignant les changements depuis les années 1980 est élaboré. Les changements dans les caractéristiques biophysiques (substrat, pente, largeur, débris naturels [ECCC, 2022]) et la connectivité entre les sites de nidification et les habitats intertidaux d'alimentation pour les oisillons sont évalués et comparés aux sites où la productivité et le succès de nidification sont importants à Kespukwitk.	Moyenne	11.5.1 Tempêtes et phénomènes météorologiques violents	8.1.1 Recherche et surveillance sur le terrain	Tous les cinq ans
16. Rorqual bleu, rorqual commun, baleine noire de l'Atlantique Nord, baleine à bec commune, baleine à bec de Sowerby, tortue luth, tortue caouanne, requin blanc.	Intervention relative à l'échouage et nécropsies : Travailler avec le MPO, les organismes d'intervention (p. ex. MARS, CSTN) et les partenaires pour signaler les échouages d'espèces de mammifères marins en péril et appuyer les interventions en cas d'échouage d'animaux vivants ou les nécropsies de mammifères marins en péril lorsque c'est possible.	Les échouages sont signalés et les interventions en cas d'échouage d'animaux vivants sont soutenues si nécessaire.	Faible	Lacunes dans les connaissances	10.3.4 Échange de connaissances	Au besoin

Espèces et numéro de la mesure	Description de la mesure de rétablissement ²²	Objectif de la mesure de rétablissement	Priorité ²³	Menaces ²⁴	Mesures ²⁵	Échéancier
Écosystèmes forestiers						
17.1. Wisqoq (frêne noir)	Surveillance de la santé : Continuer à surveiller la santé des wisqoq plantés et naturels en utilisant l'Etuaptmumk (approche à double perspective) et rechercher les signes de la présence d'agrile du frêne.	La santé de tous les arbres wisqoq marqués est contrôlée au moins une fois tous les trois ans.	Élevée	8.1.1 Animaux terrestres	8.1.1 Recherche et surveillance sur le terrain	Tous les trois ans
17.2. Wisqoq (frêne noir), aqamoq (frêne blanc)	Survie et recrutement : Continuer à protéger les semis naturels et plantés chaque année jusqu'à ce qu'ils soient moins susceptibles d'être broutés par des animaux sauvages. Collaborer avec les gardiens de la terre et les Mi'kmaq de la Nouvelle-Écosse pour déterminer les plantations futures à des fins culturelles.	Tous les semis naturels et plantés sont protégés chaque année par des gaines de protection ou du fil de fer et des panneaux d'information, si nécessaire. Les gardiens de la terre et les Mi'kmaq de la Nouvelle-Écosse participent activement à la détermination des plantations futures à des fins culturelles, en veillant à ce que les connaissances et les priorités autochtones guident les efforts de remise en état.	Élevée	8.2.2 Augmentation du broutage par les vertébrés	2.1.6 Gestion des interactions interspécifiques	Au besoin
18.1. Wisqoq (frêne noir), aqamoq (frêne blanc)	Ravageurs forestiers : Poursuivre la mise en œuvre de l'interdiction annuelle d'importation de bois de chauffage afin de prévenir l'introduction de ravageurs forestiers.	L'interdiction d'importation de bois de chauffage reste en place dans le PNLHNK chaque année pendant le cycle de dix ans.	Moyenne	8.1.1 Animaux terrestres	7.2.1 Politiques et directives	Chaque année
18.2. Wisqoq (frêne noir), aqamoq (frêne blanc)	Détection précoce des ravageurs forestiers et intervention rapide : Continuer de collaborer avec l'Agence canadienne d'inspection des aliments et le Service canadien des forêts afin de placer des pièges de détection précoce de l'agrile du frêne dans certains peuplements de frênes.	Un programme de détection précoce et d'intervention active est mis en œuvre chaque année.	Moyenne	8.1.1 Animaux terrestres	8.1.1 Recherche et surveillance sur le terrain	Chaque année

Espèces et numéro de la mesure	Description de la mesure de rétablissement ²²	Objectif de la mesure de rétablissement	Priorité ²³	Menaces ²⁴	Mesures ²⁵	Échéancier
19. Wisqoq (frêne noir), aqamoq (frêne blanc), hêtre à grandes feuilles, pruche du Canada et autres espèces culturellement importantes.	Collecte de semences : Continuer à soutenir la collecte de semences à Kespukwitek avec les partenaires régionaux et les Mi'kmaq de la Nouvelle-Écosse afin de préserver la diversité génétique dans la région.	Au moins 1 200 grammes de semences sont ramassés chaque année sur diverses espèces d'arbres, y compris des espèces touchées par des ravageurs forestiers (par exemple, le wisqoq et la pruche du Canada).	Moyenne	8.1.1 Animaux terrestres	2.3.3 Création de banques de gènes	Chaque année
20.1. Hirondelle rustique	Surveillance des nids : Continuer de surveiller les sites de nidification afin de déterminer le nombre de couples actifs et le succès de la nidification dans le PNLHNK, le LHN du Fort-McNab et le LHN de l'Île-Georges.	Le nombre de sites de nidification actifs, de couples actifs et de nids productifs est contrôlé chaque année. Les données de nidification sont communiquées à Oiseaux Canada.	Faible	Lacunes dans les connaissances	8.1.1 Recherche et surveillance sur le terrain	Chaque année
20.2. Hirondelle rustique	Améliorer le succès de nidification : Réduire la menace de perturbation et d'interférence humaine sur les sites de nidification de l'Hirondelle rustique.	La perturbation des sites de nidification par l'humain est en baisse sur la période de dix ans visée au PNLHNK, au LHN du Fort-McNab et au LHN de l'Île-Georges.	Élevée	6.3.3 Vandalisme; 5.1.4 Braconnage/persécution des animaux terrestres	1.1.9 Gestion des visiteurs	Chaque année
21. Espèces de lichens en péril ³¹	Modélisation de l'habitat des lichens : Affiner, mettre à jour et cartographier l'habitat potentiel de tous les lichens rares en collaboration avec les partenaires.	La définition de l'habitat potentiel de tous les lichens en péril de Kespukwitek est mise à jour d'ici 2031.	Moyenne	Lacunes dans les connaissances	8.1.2 Recherche et analyse documentaires	Cinq ans

³¹ Aux annexes B et C, les espèces de lichens en péril désignent collectivement toutes les espèces de lichens énumérées dans le tableau 1 : érioderme mou, anzie mousse-noire, pannaire jaune pâle, dégélie plombée, sclérophore givré (population de l'Atlantique), hétérodermie squamuleuse, fuscopannaire à taches blanches et parmotrème perforé. Remarque : Le parmotrème perforé n'est pas évalué par le COSEPAC ni inscrit sur la liste de la LEP, mais il est inclus dans ce groupe, car il n'est connu que dans deux endroits au Canada, dont le PNLHNK.

Annexe C : Autres mesures de conservation et de rétablissement qui seront mises en œuvre au moyen de partenariats ou lorsque d'autres ressources seront accessibles

Espèces et numéro de la mesure	Description de la mesure de rétablissement	Objectif de la mesure de rétablissement	Menaces ³²	Mesures ³³
22. Toutes les espèces	Document d'orientation sur les espèces en péril : Travailler avec des partenaires à la mise en œuvre d'une stratégie de communication et d'un document d'orientation axés sur le rétablissement des espèces en péril à Kejimikujik.	Une stratégie est élaborée d'ici 2030 et mise en œuvre chaque année afin de fournir une orientation pour les protocoles relatifs aux espèces en péril, y compris la cohérence régionale, la manipulation et la prise en compte de la réduction du stress, la langue, les médias sociaux, l'échange de données, le savoir autochtone, les lignes directrices relatives aux données culturelles, les messages à l'intention des visiteurs et les programmes d'interprétation.	Menaces multiples	3.1.1 Sensibilisation
23. Toutes les espèces	Signalisation relative aux espèces en péril : Élaborer et installer des panneaux éducatifs sur les espèces en péril, en soulignant les mesures que les visiteurs peuvent prendre pour aider ces espèces. Travailler avec les partenaires pour normaliser les messages, dans la mesure du possible, et réévaluer les messages au besoin pour s'assurer que les panneaux favorisent la sensibilisation aux espèces en péril, ainsi que la protection de ces dernières.	La signalisation relative aux espèces en péril est installée d'ici 2036 dans au moins trois zones prioritaires et à haute visibilité où les visiteurs et les espèces en péril convergent souvent (c.-à-d. les sites de l'hydrocotyle à ombelle dans le camping, les messages sur la tortue serpentine et la couleuvre mince sur le bord des routes et/ou d'autres espèces et endroits).	Lacunes dans les connaissances	3.1.4 Panneaux éducatifs
24. Toutes les espèces	Pratiques exemplaires de gestion (PEG) à Kespukwiti : Collaborer avec les partenaires régionaux et les soutenir dans l'élaboration et la mise en œuvre de PEG pour les espèces en péril.	Les PEG pour les propriétaires de boisés comportant des milieux humides pour les couleuvres minces sont mises à jour d'ici 2029. Les PEG sont mises à jour pour tenir compte des espèces en péril	5.3.1 Suppression totale du couvert forestier	1.1.11 Mise en œuvre des pratiques exemplaires de gestion ou des lignes directrices sur l'utilisation des terres

³² Les menaces ont été classées selon le système de classification des menaces du Conservation Measures Partnership (niveaux 1 et 2) et du Québec (niveau 3).

³³ Les mesures de rétablissement ont été classées selon le système de classification des actions du Conservation Measures Partnership (niveaux 1 et 2) et du Service canadien de la faune (niveau 3).

Espèces et numéro de la mesure	Description de la mesure de rétablissement	Objectif de la mesure de rétablissement	Menaces ³²	Mesures ³³
		supplémentaires lorsque l'occasion se présente.		
25. Tortue mouchetée, couleuvre mince, tortue serpentine, wisqoq (frêne noir), pruche du Canada, Pluvier siffleur	Normes de conservation : Élaborer des analyses contextuelles ³⁴ et des chaînes de résultats ³⁵ pour les espèces ayant une influence à l'échelle nationale, régionale ou locale pour la partie continentale de la Nouvelle-Écosse.	Les chaînes de résultats pour toutes les espèces ayant une influence à l'échelle nationale, régionale ou locale pour la partie continentale de la Nouvelle-Écosse sont achevées d'ici 2036.	Lacunes dans les connaissances	6.4.3 Planification de projets ou de programmes thématiques
26.1. Tortue mouchetée	Analyse de viabilité de la population (AVP) : Établir un partenariat avec les universités et les organisations non gouvernementales (ONG) pour mettre à jour l'AVP avec les données sur les tortues recueillies depuis sa précédente exécution en 2022, afin de mieux estimer le taux de survie.	L'AVP est mise à jour d'ici 2027.	Lacunes dans les connaissances	8.1.2 Recherche et analyse documentaires
26.2. Tortue mouchetée	Modélisation de la population aux fins de protection des nids : Utiliser l'AVP actualisée pour déterminer le nombre de nids à protéger annuellement afin de soutenir le rétablissement de la population.	D'ici 2030, le nombre de nids qui doivent être protégés chaque année pour favoriser l'atteinte des objectifs en matière de population et de répartition de la population de tortues mouchetées au PNLHNC est déterminé.	8.2.5 Augmentation de la prédation par les mésoprédateurs	8.1.2 Recherche et analyse documentaires
26.3. Tortue mouchetée	Évaluation du programme d'intervention précoce pour les tortues : Continuer d'évaluer l'efficacité du programme d'intervention précoce pour les tortues dans le PNLHNC en utilisant toutes les données d'observation mises à jour.	Le programme d'intervention précoce du PNLHNC est réévalué avec des données de survie mises à jour d'ici 2036 afin que le PNLHNC ait une meilleure compréhension de l'efficacité et de la faisabilité de ce programme pour les futurs efforts de rétablissement des tortues.	Lacunes dans les connaissances	8.1.2 Recherche et analyse documentaires
27.1. Tortue mouchetée	Menace de prédation sur les nids : Réaliser un relevé concernant la prédation sur les nids et/ou explorer d'autres moyens de dissuasion des prédateurs, si nécessaire, afin de mieux comprendre les taux de prédation sur les nids dans les différentes zones de nidification et/ou de	Les nids non protégés sont surveillés afin de déterminer leur taux de prédation dans au moins deux sites de nidification si des données sur la prédation sont nécessaires pour mettre à jour l'AVP. Des études sur la dissuasion	8.2.5 Augmentation de la prédation par les mésoprédateurs	8.1.2 Recherche et analyse documentaires

³⁴ Une [analyse contextuelle](#) dans le cadre des normes de conservation est une évaluation des facteurs clés influant sur les cibles de conservation, y compris les menaces directes et indirectes, les opportunités et les intervenants concernés.

³⁵ Une [chaîne de résultats](#) dans le cadre des normes de conservation comprend des hypothèses de base sur la manière dont une stratégie contribuera à maintenir, à améliorer ou à restaurer une cible.

Espèces et numéro de la mesure	Description de la mesure de rétablissement	Objectif de la mesure de rétablissement	Menaces ³²	Mesures ³³
	déterminer si cette prédation peut être réduite ou évitée.	des prédateurs sont menées afin de déterminer la valeur de cette méthode possible de réduction des taux de prédation d'ici 2031.		
27.2. Tortue mouchetée	Impacts du changement climatique sur la température des nids de tortues : Surveiller la température des nids à l'aide d'enregistreurs de données HOBO afin d'établir un seuil de référence et d'observer si les températures des nids atteignent des niveaux susceptibles d'avoir un impact sur le sexe-ratio des tortues mouchetées.	La température des nids est suivie à l'aide d'enregistreurs HOBO tous les cinq ans.	11.3.3 Changement progressif de la température	8.1.1 Recherche et surveillance sur le terrain
27.3. Tortue mouchetée	Sites de nidification artificiels près des routes : Sur la base de la littérature et des résultats de la surveillance de l'habitat de nidification (mesure 10.2), collaborer avec les partenaires pour mettre à l'essai un habitat de nidification artificiel autour des nids en bordure de route et déterminer la meilleure utilisation de cet habitat.	D'ici 2036, des habitats de nidification artificiels sont mis à l'essai sur deux sites afin d'éloigner les tortues du bord des routes lors de la nidification et/ou d'augmenter l'étendue de l'habitat de nidification.	11.1.1 Modification des communautés végétales; 4.1.1 Routes	2.1.1 Création de structures favorisant les espèces
28.1. Tortue mouchetée	Cartographie de l'habitat essentiel : Continuer d'attacher des enregistreurs VHF et/ou GPS aux tortues adultes observées pendant les efforts de surveillance et suivre leurs déplacements pour repérer de nouveaux sites de nidification et/ou d'hivernage.	Un sous-ensemble de tortues matures est suivi avec succès pour aider à repérer de nouvelles aires de nidification et/ou d'hivernage, si possible, entre 2026 et 2036.	Lacunes dans les connaissances	8.1.1 Recherche et surveillance sur le terrain
28.2. Tortue mouchetée	Relevés sur l'hivernage : Continuer à visiter les sites d'hivernage connus pour repérer les tortues mâles et femelles. Placer des radios sur les tortues femelles non marquées afin de les suivre jusqu'à leur lieu de nidification.	Un ou deux sites d'hivernage sont visités chaque année afin que tous les sites d'hivernage connus soient visités d'ici 2036.	Lacunes dans les connaissances	8.1.1 Recherche et surveillance sur le terrain
28.3. Tortue mouchetée	Élargissement de la protection des nids de tortue mouchetée : En fonction des résultats des mesures 28.1 et 28.2, évaluer la nécessité d'inclure de nouveaux sites de nidification supplémentaires découverts grâce aux dispositifs de radiotélémétrie pour la protection des nids.	Les nouveaux sites de nidification sont évalués et inclus dans le programme de protection des nids, au besoin.	8.2.5 Augmentation de la prédation par les mésoprédateurs	8.1.2 Recherche et analyse documentaires
29. Tortue mouchetée, couleuvre mince	Surveillance de l'aire de répartition de la population : Effectuer des relevés visuels pour mieux connaître l'aire de répartition dans le parc, lorsque cela est possible. Évaluer si l'ADN électronique (ADNe) est un outil approprié pour la surveillance de la présence et de l'absence de l'espèce en Nouvelle-Écosse.	Des relevés visuels visant à vérifier l'agrandissement de l'aire de répartition connue ont lieu au moins tous les cinq ans. D'ici 2030, l'ADNe est évalué en tant qu'outil potentiel de surveillance et des recommandations sont formulées	Lacunes dans les connaissances	8.1.2 Recherche et analyse documentaires 8.1.1 Recherche et surveillance sur le terrain

Espèces et numéro de la mesure	Description de la mesure de rétablissement	Objectif de la mesure de rétablissement	Menaces ³²	Mesures ³³
		quant à la possibilité d'élaborer et de mettre en œuvre des protocoles.		
30. Tortue serpentine, tortue peinte de l'Est	Protection des nids : Étendre la protection des nids de tortues dans le PNLHNK afin de protéger des nids supplémentaires le long des routes et/ou de nouvelles plages de nidification en utilisant des cages, lorsque cela est possible.	Des nids supplémentaires sont protégés chaque année et la mortalité observée dans les nids en bordure de route diminue entre 2026 et 2036.	8.2.5 Augmentation de la prédation par les mésoprédateurs 4.1.1 Routes	2.1.3 Gestion de la reproduction
31. Tortue serpentine, tortue peinte de l'Est	Estimation préliminaire de la population par des relevés de marquage-recapture : Travailler avec des partenaires pour élaborer un protocole de marquage-recapture utilisant des encoches d'identification et/ou des étiquettes à transpondeur passif intégré (TPI). Mettre en œuvre le protocole chaque année dans des lieux sélectionnés et l'associer à des relevés opportunistes de recapture. Après cinq ans, déterminer si les données sont suffisantes pour effectuer des estimations préliminaires de la population.	Toutes les nouvelles captures sont combinées à un marquage pendant les activités de surveillance à des endroits déterminés. Au bout de cinq ans, il est déterminé si les données sont suffisantes pour réaliser des estimations de population propres à un lieu pour ces espèces.	Lacunes dans les connaissances	8.1.1 Recherche et surveillance sur le terrain
32.1. Espèces de reptiles en péril, ombre de fontaine	Impacts des poissons envahissants sur l'écosystème : Documenter les effets de l'établissement récent du brochet maillé dans l'écosystème aquatique de Kejimikujik et l'impact de ce changement sur les réseaux trophiques et les populations aquatiques, y compris les espèces en péril. Lorsque des verveux sont déployés, continuer d'utiliser des verveux modifiés qui sont sûrs pour les tortues afin de réduire le risque de mortalité accidentelle des tortues; et continuer d'encourager leur utilisation en dehors du parc.	Une surveillance des poissons indigènes est effectuée dans le parc au moins tous les trois ans afin de suivre la densité des poissons et la composition des espèces au fil du temps. D'ici 2036, une ou deux études universitaires sont appuyées afin que soient évalués l'impact du brochet maillé sur les réseaux trophiques (y compris les espèces en péril) et l'efficacité de la gestion du brochet sur le maintien de l'intégrité écologique aquatique.	8.1.3 Animaux aquatiques	8.1.2 Recherche et analyse documentaires
32.2. Espèces de reptiles en péril	Prédation des poissons envahissants sur l'herpétofaune et ses sources de nourriture : Piloter l'utilisation d'isotopes stables, de l'analyse du contenu des intestins et/ou de l'ADNe gastrique pour déterminer l'impact de la prédation du brochet maillé sur les populations de reptiles et d'amphibiens.	D'ici 2036, la proportion d'amphibiens et de reptiles dans le régime alimentaire du brochet maillé est connue, y compris les changements intervenus au fil du temps dans le cadre du processus d'établissement.	8.1.3 Animaux aquatiques	8.1.2 Recherche et analyse documentaires
33.1. Katew (anguille d'Amérique), plamu (saumon atlantique)	Impact des barrages hydroélectriques : Soutenir les partenaires autochtones dans la comparaison des populations de katew dans la rivière Mersey	Les populations de katew sont surveillées chaque année dans les rivières Mersey et Medway afin de	7.2.1 Gestion des niveaux d'eau au	8.1.3 Savoir autochtone

Espèces et numéro de la mesure	Description de la mesure de rétablissement	Objectif de la mesure de rétablissement	Menaces ³²	Mesures ³³
	(avec barrage) et dans la rivière Medway (sans barrage), afin d'évaluer l'impact des barrages hydroélectriques.	mieux comprendre l'impact des barrages hydroélectriques sur la population de katew à Kesputwitk d'ici 2036. La présence ou l'absence de plamu est confirmée.	moyen de barrages	
33.2. Katew (anguille d'Amérique), plamu (saumon atlantique)	Comprendre les populations historiques : Soutenir une analyse menée par la collectivité et compiler des données historiques sur les populations de katew et de plamu dans les rivières Mersey et Medway.	D'ici 2031, les gardiens de la terre bénéficient d'un soutien pour mener une étude sur les connaissances historiques des Mi'kmaq concernant les populations de katew dans les rivières Mersey et Medway.	7.2.1 Gestion des niveaux d'eau au moyen de barrages	8.1.3 Savoir autochtone 8.1.2 Recherche et analyse documentaires
34.1. Katew (anguille d'Amérique), plamu (saumon atlantique), espèces de reptiles en péril, omble de fontaine	Connectivité aquatique : Évaluer la connectivité avant la remise en état des barrages dans le réseau hydrographique de la rivière Mersey afin d'évaluer l'incidence de l'enlèvement des barrages sur l'environnement aquatique et les espèces en péril.	Une évaluation de la connectivité de la rivière Mersey est réalisée d'ici 2031 pour les espèces en péril et les espèces culturellement importantes.	3.3.1 Barrages hydroélectriques	8.1.2 Recherche et analyse documentaires
34.2. Katew (anguille d'Amérique), plamu (saumon atlantique), espèces de reptiles en péril, omble de fontaine	Évaluation de l'état écologique de référence : Recueillir des données sur l'état écologique de référence avant la rénovation des barrages du réseau hydrographique de la rivière Mersey afin d'évaluer les changements dans l'écosystème et les impacts potentiels sur la communauté aquatique, y compris les espèces en péril.	Si la remise en état des barrages va de l'avant, des données de référence (y compris la sédimentation du sol et d'autres paramètres environnementaux pertinents) sont recueillies sur un ou deux sites en coordination avec les partenaires régionaux avant la réalisation des travaux sur les barrages.	3.3.1 Barrages hydroélectriques	8.1.1 Recherche et surveillance sur le terrain
35.1. Scirpe de Long	Surveiller la répartition et la présence dans les sites connus : Visiter les sites de scirpe de Long au moins une fois tous les dix ans pour confirmer la présence de l'espèce.	Tous les sites de scirpe de Long à Kejimikujik sont revisités une fois tous les dix ans.	Lacunes dans les connaissances	8.1.1 Recherche et surveillance sur le terrain
35.2. Scirpe de Long	Relevés sur la répartition de la population : Effectuer des relevés de plantes dans des zones hautement prioritaires (tourbières lacustres, lacs supplémentaires) afin de poursuivre les relevés de répartition du scirpe de Long à Kejimikujik. Lors des relevés, noter toutes les espèces de la flore de la plaine côtière de l'Atlantique (FPCA) observées.	Des relevés de la FPCA et du scirpe de Long sont menés au moins deux fois sur dix ans afin d'améliorer la compréhension de la répartition du scirpe de Long à Kejimikujik.	Lacunes dans les connaissances	8.1.1 Recherche et surveillance sur le terrain
36. Hydrocotyle à ombelle	Surveillance de la population : Collaborer avec les partenaires régionaux pour mettre à jour les protocoles de surveillance de l'hydrocotyle à ombelle afin de mieux refléter la présence et l'abondance de l'espèce à certains sites. Poursuivre	Le protocole actualisé est achevé et mis en œuvre d'ici 2031.	Lacunes dans les connaissances	8.1.1 Recherche et surveillance sur le terrain

Espèces et numéro de la mesure	Description de la mesure de rétablissement	Objectif de la mesure de rétablissement	Menaces ³²	Mesures ³³
	la surveillance de l'hydrocotyle à ombelle avec un protocole actualisé.			
37.1. Omble de fontaine	Élimination des poissons envahissants dans les zones hautement prioritaires : Poursuivre l'élimination des poissons envahissants (pêche électrique, pêche à la ligne, filets) dans les refuges d'eau froide afin de réduire la prédation directe sur l'omble de fontaine et les poissons fourrage, en se concentrant sur les lacs Mountain, Kejimikujik et Cobrielle.	Au moins 1 000 poissons envahissants sont retirés chaque année des zones hautement prioritaires. L'efficacité de cette élimination pour l'écosystème aquatique sera évaluée au point 32.1.	5.4.4 Gestion/contrôle des espèces aquatiques	1.1.1 Élimination des espèces envahissantes, des ravageurs, des mauvaises herbes ou des espèces problématiques
37.2. Omble de fontaine	Caractère réalisable du programme d'ensemencement : Collaborer avec des partenaires pour étudier le caractère réalisable et l'efficacité d'un programme d'ensemencement de poissons dans les refuges historiques en eau froide du PNLHNK.	Le caractère réalisable et l'efficacité de la mise en œuvre d'un programme d'ensemencement pour l'omble de fontaine afin de rétablir les populations historiques du PNLHNK sont déterminés d'ici 2030.	5.4.4 Gestion/contrôle des espèces aquatiques	8.2.1 Évaluations au niveau des projets
38. Espèces de reptiles en péril	Études sur la mortalité routière : Réaliser des études sur les points névralgiques pour les reptiles et recenser les endroits où la mortalité de l'herpétofaune sur les routes est la plus élevée afin de déterminer où des efforts d'atténuation de l'effet des routes sont nécessaires dans le parc.	Une étude de deux ans sur les relevés d'herpétofaune en bordure de route le long de la promenade principale et de J-Line Road est menée. Les points névralgiques pour les reptiles sont recensés d'ici 2027.	4.1.1 Routes	8.1.1 Recherche et surveillance sur le terrain
39.1. Espèces de reptiles en péril	Caractère réalisable de l'aménagement d'écopassages : Élaborer un plan pour déterminer l'efficacité et le caractère réalisable de la mise en place d'écopassages dans le PNLHNK (emplacement, coûts, type, logistique requise).	Le caractère réalisable est évalué et les étapes nécessaires à la mise en place rapide d'écopassages sont élaborées et prêtes si la construction de routes ou des possibilités de financement se concrétisent dans le parc.	4.1.1 Routes	6.4.3 Planification de projets ou de programmes thématiques
39.2. Espèces de reptiles en péril	Écopassages dans le PNLHNK : Si possible, placer des écopassages en association avec des clôtures dans les zones à forte concentration de reptiles.	Sur la base des résultats de 39.1, au moins deux écopassages en association avec des clôtures sont installés lors de la réfection courante des routes.	4.1.1 Routes	2.1.5 Gestion des déplacements/migrations
39.3. Espèces de reptiles en péril	Écopassages dans l'ensemble de Kespukwitek : Travailler avec des partenaires pour installer des écopassages en association avec des clôtures dans les zones à forte concentration de reptiles, en fonction des possibilités.	En collaboration avec les partenaires régionaux, l'évaluation du caractère réalisable et la mise en place d'écopassages en association avec des clôtures à Kespukwitek sont achevées d'ici 2036, si possible.	4.1.1 Routes	2.1.5 Gestion des déplacements/migrations; 10.3.2 Maintien et renforcement de partenariats

Espèces et numéro de la mesure	Description de la mesure de rétablissement	Objectif de la mesure de rétablissement	Menaces ³²	Mesures ³³
40.1. Couleuvre mince	Évaluation de l'utilisation d'étiquettes à TPI : En collaboration avec des partenaires, continuer à mettre en œuvre l'utilisation d'étiquettes à TPI et évaluer leur application en tant que technique de marquage permanent pour les couleuvres minces.	La méthode de marquage à l'aide d'étiquettes à TPI est affinée et une évaluation des techniques de marquage des couleuvres, assortie de recommandations, est élaborée d'ici 2031.	Lacunes dans les connaissances	8.1.2 Recherche et analyse documentaires
40.2. Couleuvre mince	Marquage-recapture à l'aide d'étiquettes à TPI : Mener des relevés (visuels, ensembles d'étiquettes à TPI) en collaboration avec les partenaires du PNLHNC afin de recueillir des données de marquage-recapture nécessaires pour établir des estimations de population pour l'espèce.	Des relevés de marquage-recapture de couleuvres minces sont réalisés chaque année sur des sites où des couleuvres ont été marquées à l'aide d'étiquettes à TPI. En collaboration avec des partenaires, l'utilisation d'ensembles d'étiquettes à TPI pour les recaptures passives est évaluée et les résultats sont publiés.	Lacunes dans les connaissances	8.1.1 Recherche et surveillance sur le terrain
40.3. Couleuvre mince	Évaluation de la surveillance de la population : En collaboration avec les partenaires, déterminer l'effort d'échantillonnage nécessaire pour estimer la taille et les tendances de la population de couleuvres minces dans le PNLHNC afin d'éclairer les futurs objectifs en matière de population et de répartition.	D'ici 2036, une estimation est établie concernant le nombre d'échantillons nécessaires pour estimer la taille et les tendances de la population.	Lacunes dans les connaissances	8.1.2 Recherche et analyse documentaires
41. Couleuvre mince	Utilisation de l'habitat par la couleuvre mince : Poursuivre les efforts de radiotélémétrie sur des sites sélectionnés afin d'affiner la compréhension de l'habitat d'hivernage, des déplacements saisonniers et des perturbations, le cas échéant.	Suivre jusqu'à cinq individus par an, selon les besoins, sur des sites où une meilleure compréhension de l'utilisation de l'habitat et des déplacements saisonniers est nécessaire, ou effectuer ce suivi en combinaison avec la recherche.	Lacunes dans les connaissances	8.1.1 Recherche et surveillance sur le terrain
42. Couleuvre mince	Surveillance des sites d'hibernation : En collaboration avec des partenaires, élaborer un protocole de surveillance pour étudier les caractéristiques et l'utilisation des sites d'hibernation au fil du temps.	Un protocole visant à caractériser les sites d'hibernation et la manière dont ils sont utilisés au fil du temps est élaboré d'ici 2031 et mis en œuvre conformément aux lignes directrices du protocole.	11.1.1 Modification des communautés végétales	8.1.2 Recherche et analyse documentaires 8.1.1 Recherche et surveillance sur le terrain
43.1. Engoulevent d'Amérique, Moucherolle à côtés olive, Quiscale rouilleux, Paruline du Canada, Gros-bec errant, Martinet	Relevés d'oiseaux en péril dans la partie continentale de la Nouvelle-Écosse : Mener des relevés systématiques dans l'habitat convenable se trouvant dans les LHN de la partie continentale de la N.-É. en utilisant à la fois l'identification sur le terrain et le déploiement d'appareils	Les relevés d'oiseaux en péril dans tous les LHN de la partie continentale de la Nouvelle-Écosse sont achevés d'ici 2030 afin d'améliorer la compréhension de la répartition et de la situation des	Lacunes dans les connaissances	8.1.1 Recherche et surveillance sur le terrain

Espèces et numéro de la mesure	Description de la mesure de rétablissement	Objectif de la mesure de rétablissement	Menaces ³²	Mesures ³³
ramoneur, Pioui de l'Est, Hironde rustique	d'enregistrement automatisé. Sur la base de ces résultats, mettre à jour la modélisation de l'habitat approprié pour les espèces d'oiseaux en péril à ces endroits.	espèces d'oiseaux en péril dans les lieux historiques nationaux.		
43.2. Moucherolle à côtés olive, Quiscale rouilleux, Paruline du Canada	Surveillance des espèces d'oiseaux en péril des milieux humides dans le PNLHNK : Élaborer et mettre en œuvre un programme de surveillance à long terme des oiseaux en péril des milieux humides pour le PNLHNK.	Un protocole de surveillance des espèces d'oiseaux en péril des milieux humides est élaboré d'ici 2029 et mis en œuvre d'ici 2031 afin de mieux connaître la présence et la répartition de ces espèces dans le PNLHNK.	Lacunes dans les connaissances	8.1.1 Recherche et surveillance sur le terrain
43.3. Moucherolle à côtés olive, Pioui de l'Est, Paruline du Canada, Hironde de rivage, Hironde rustique.	Surveillance du secteur Bord de mer : Tous les cinq ans, effectuer une surveillance des espèces d'oiseaux en péril dans le secteur Bord de mer.	Des relevés de surveillance des oiseaux en péril dans le secteur Bord de mer sont menés tous les cinq ans (deux fois entre 2026 et 2036) en suivant les recommandations du relevé de 2019 et en répétant les relevés d'Hirondelles de rivage.	Lacunes dans les connaissances	8.1.1 Recherche et surveillance sur le terrain
44.1. Wisqoq (frêne noir)	Répartition du wisqoq : Continuer à chercher de nouvelles occurrences de wisqoq dans le PNLHNK en compilant les données d'observation, les connaissances écologiques traditionnelles et les relevés de l'habitat potentiel.	D'ici 2031, des relevés annuels du wisqoq sont réalisés dans les parcelles d'habitat hautement prioritaires du wisqoq qui n'ont pas encore fait l'objet d'un relevé. D'ici à 2036, les relevés sont poursuivis si des parcelles d'habitat plus appropriées n'ont pas encore fait l'objet d'un relevé.	8.1.1 Animaux terrestres	8.1.1 Recherche et surveillance sur le terrain
44.2. Wisqoq (frêne noir), aqamoq (frêne blanc)	Les menaces du changement climatique pour le wisqoq et l'aqamoq : Étudier les moyens d'atténuer les menaces que représentent le changement climatique et les espèces envahissantes pour le wisqoq, en collaboration avec les partenaires régionaux et les Mi'kmaq de la Nouvelle-Écosse.	D'ici 2036, des mesures visant à atténuer les menaces qui pèsent sur le wisqoq au sein du PNLHNK sont définies en collaboration avec les partenaires régionaux et les Mi'kmaq de la Nouvelle-Écosse. Des mesures d'atténuation sont mises en œuvre au besoin.	8.1.1 Animaux terrestres	8.1.3 Savoir autochtone
45.1. Tortue mouchetée, couleuvre mince, espèces de lichens en péril, apistane'wj (martre d'Amérique), tia'm	Corridors paysagers : Travailler avec des partenaires à l'identification des principaux corridors d'habitat pour une série d'espèces à Kespukwiti (sud-ouest de la Nouvelle-Écosse) afin d'accroître la connectivité du paysage.	Les principaux corridors d'habitat pour une série d'espèces à Kespukwiti sont identifiés en collaboration avec des partenaires afin d'améliorer la connectivité du paysage.	5.3.1 Suppression totale du couvert forestier	8.1.2 Recherche et analyse documentaires

Espèces et numéro de la mesure	Description de la mesure de rétablissement	Objectif de la mesure de rétablissement	Menaces ³²	Mesures ³³
(original de la Nouvelle-Écosse continentale).				
45.2. Tortue mouchetée, couleuvre mince, espèces de lichens en péril, apistane'wj (martre d'Amérique), tia'm (original de la Nouvelle-Écosse continentale).	Connectivité du paysage : Travailler avec des partenaires pour protéger des parcelles de terre proches de Kejimikujik Bord de mer et du PNLHNC afin d'accroître la connectivité pour les espèces en péril dans l'ensemble du paysage.	Au moins 100 ha de terres et/ou cinq parcelles sont protégés dans des zones hautement prioritaires d'ici 2036.	5.3.1 Suppression totale du couvert forestier	6.1.1 Aire protégée par le gouvernement
46. Tortue mouchetée, tortue peinte de l'Est, tortue serpentine, Engoulevent d'Amérique	Réduction de la disponibilité alimentaire dans les zones de forte affluence : Continuer de réduire la prédation par les espèces sauvages surabondantes (ratons laveurs, écureuils roux) en améliorant l'entreposage de la nourriture et des déchets et en sensibilisant les visiteurs du parc au respect de la réglementation dans le terrain de camping et dans d'autres secteurs de forte affluence.	Les visiteurs du parc sont sensibilisés à l'entreposage adéquat des aliments, et les incidents signalés concernant la faune sur les terrains de camping diminuent entre 2026 et 2036. Tous les déchets du parc sont correctement entreposés, avec moins de deux incidents d'introduction d'animaux sauvages dans les poubelles du parc consignés au cours de cette période.	8.2.5 Augmentation de la prédation par les mésoprédateurs	1.1.9 Gestion des visiteurs
47. Apistane'wj (martre d'Amérique)	Surveillance des pièges photographiques : Poursuivre la collaboration avec les partenaires mi'kmaq et la Province et effectuer une surveillance annuelle à Kejimikujik au moyen de pièges photographiques afin d'appuyer les objectifs régionaux en matière de surveillance. Soutenir la surveillance des pièges photographiques à l'extérieur du parc, si nécessaire.	Une meilleure compréhension de la répartition de l'apistane'wj au sein du PNLHNC est obtenue en effectuant une surveillance par pièges photographiques dans au moins trois sites chaque année, en suivant les protocoles élaborés avec les partenaires mi'kmaq et la province.	11.1.1 Modification des communautés végétales	8.1.1 Recherche et surveillance sur le terrain
48.1. Espèces de chauves-souris en péril ³⁶	Relevés acoustiques de chauves-souris : Continuer à utiliser chaque année les méthodes du North American Bat Monitoring Program (NABat) pour les relevés acoustiques stationnaires dans le PNLHNC et à Kejimikujik Bord de mer et fournir des données au NABat afin de mieux comprendre l'état de la population régionale.	Une surveillance acoustique stationnaire est effectuée sur dix sites au sein du PNLHNC (huit sites) et de Kejimikujik Bord de mer (deux sites) et les données sont transmises au NABat. La compréhension de l'évolution de la population après une infestation par	8.4.3 Pathogènes fongiques	8.1.1 Recherche et surveillance sur le terrain

³⁶ Les espèces de chauves-souris en péril de l'annexe C désignent collectivement toutes les espèces de chauves-souris énumérées dans le tableau 1 : la petite chauve-souris brune, la chauve-souris nordique, la pipistrelle de l'Est, la chauve-souris rousse de l'Est, la chauve-souris cendrée et la chauve-souris argentée.

Espèces et numéro de la mesure	Description de la mesure de rétablissement	Objectif de la mesure de rétablissement	Menaces ³²	Mesures ³³
		le syndrome du museau blanc est améliorée.		
48.2. Espèces de chauves-souris en péril	Présence de chauves-souris dans les lieux historiques nationaux : Utiliser des relevés acoustiques stationnaires pour déterminer la présence ou l'absence de chauves-souris dans les LHN de la partie continentale de la Nouvelle-Écosse.	D'ici 2036, un relevé acoustique stationnaire est mené dans chaque LHN de la partie continentale de la Nouvelle-Écosse afin de déterminer la présence et les niveaux d'activité des chauves-souris dans chaque lieu.	8.4.3 Pathogènes fongiques	8.1.1 Recherche et surveillance sur le terrain
49 Espèces de chauves-souris en péril	Surveillance des chauves-souris migratrices à Kejimikujik Bord de mer : Employer des méthodes acoustiques stationnaires à Kejimikujik Bord de mer pour mieux comprendre les changements dans la période de migration d'automne dus au changement climatique.	Une surveillance acoustique stationnaire est effectuée à Kejimikujik Bord de mer tous les cinq ans afin de comprendre si la période de migration est modifiée par le changement climatique.	11.1.2 Décalage phénologique	8.1.1 Recherche et surveillance sur le terrain
50. Hirondelle rustique	Création d'habitat de nidification : Concevoir des structures de nidification autonomes pour l'Hirondelle rustique et les installer dans les zones où l'Hirondelle rustique a niché par le passé ou dans les bâtiments désaffectés où l'on observe une activité de nidification (p. ex. pont du chemin Eel Weir, terrain de camping de la baie Jeremy et lac Grafton).	Une zone d'habitat de nidification de rechange est fournie dans au moins un site de nidification historique qui n'est plus utilisé actuellement (p. ex. pont du chemin Eel Weir et lac Grafton) d'ici 2030. Une zone d'habitat de nidification de rechange est fournie lorsque les bâtiments où l'on observe une activité de nidification sont désaffectés (p. ex. terrain de camping de la baie Jeremy).	1.1.2 Zones résidentielles à faible densité	2.1.1 Création de structures favorisant les espèces
51.1. Pruche du Canada	Biocontrôle du puceron lanigère de la pruche (PLP) : Continuer de collaborer avec les partenaires régionaux et mi'kmaq concernant l'utilisation du biocontrôle. Appuyer le Service canadien des forêts pour le déploiement du biocontrôle à l'intérieur et autour du PNLHNC.	De 2026 à 2036, les déploiements de biocontrôle au sein du PNLHNC sont soutenus de manière opportuniste.	8.1.1 Animaux terrestres	1.1.7 Mesures biologiques
51.2. Pruche du Canada	Contrôle chimique du PLP : Continuer à utiliser la lutte chimique pour réduire les effets du puceron lanigère sur les pruches dans le PNLHNC jusqu'à ce que les populations de biocontrôle soient bien établies.	Au moins 4 500 arbres sont traités à nouveau selon un cycle de cinq à sept ans, si nécessaire.	8.1.1 Animaux terrestres	1.1.6 Mesures chimiques
51.3. Pruche du Canada	Surveillance de l'efficacité de la gestion du PLP : Surveiller et évaluer la santé de la canopée de la pruche du Canada afin de déterminer	La santé de la canopée de la pruche du Canada est surveillée chaque année dans au moins	8.1.1 Animaux terrestres	8.1.1 Recherche et surveillance sur le terrain

Espèces et numéro de la mesure	Description de la mesure de rétablissement	Objectif de la mesure de rétablissement	Menaces ³²	Mesures ³³
	l'efficacité de la gestion active du PLP dans le PNLHNK.	huit peuplements dans l'ensemble du PNLHNK.		
52.1. Monarque	Plantation d'asclépiades indigènes : Planter et protéger l'asclépiade indigène dans les LHN de la partie continentale de la N.-É. afin de contribuer à l'objectif national de rétablissement qui consiste à maintenir ou à augmenter l'abondance d'asclépiades indigènes au Canada. Entretenir les jardins d'asclépiades dans le PNLHNK.	D'ici 2036, des asclépiades indigènes (semences récoltées à Kejimikujik) sont plantées et entretenues dans cinq zones grâce à des événements organisés par des bénévoles. Les jardins d'asclépiades sont entretenus de manière à ce qu'ils persistent dans le PNLHNK.	7.3.2 Succession végétale	1.2.2 Planter de la végétation pour créer un habitat
52.2. Monarque, bourdon terricole	Sources de nectar pour les pollinisateurs : Désigner des zones à ne pas faucher dans les LHN de la partie continentale de la Nouvelle-Écosse afin que les plantes pollinisatrices indigènes puissent fournir des sources de nectar aux papillons et aux bourdons.	Un plan est achevé d'ici 2028 pour mettre en réserve des zones non fauchées dans les LHN de la partie continentale de la Nouvelle-Écosse afin de guider l'élaboration de pratiques exemplaires de gestion.	7.3.2 Succession végétale	1.1.11 Mise en œuvre des pratiques exemplaires de gestion ou des lignes directrices sur l'utilisation des terres
53.1. Monarque	Abondance et répartition de l'asclépiade : Mener des relevés systématiques pour surveiller l'abondance et la répartition de l'asclépiade, évaluer la qualité de l'habitat, déterminer les zones prioritaires dans les LHN de la partie continentale de la Nouvelle-Écosse et communiquer les données aux programmes nationaux.	D'ici 2028, un inventaire des asclépiades est réalisé et cartographié dans tous les LHN de la partie continentale de la Nouvelle-Écosse et diffusé aux programmes nationaux.	7.3.2 Succession végétale	8.1.1 Recherche et surveillance sur le terrain
53.2. Monarque	Lacunes dans les données sur les voies et les haltes migratoires : Effectuer un relevé à Kejimikujik Bord de mer pendant le pic de la migration d'automne en utilisant les protocoles régionaux d'ECCC et communiquer les données aux partenaires. Soutenir les initiatives de suivi et de marquage des monarques canadiens, au besoin.	Au moins un relevé est mené chaque année à Kejimikujik Bord de mer, et toutes les données recueillies sont diffusées aux partenaires.	Lacunes dans les connaissances	8.1.1 Recherche et surveillance sur le terrain
54.1. Bourdon terricole	Relevés de bourdons : Travailler avec des partenaires pour mener des relevés normalisés sur les bourdons (p. ex. protocoles du Bumble Bee Watch, de l'Institut des ressources naturelles Unama'ki et du parc national de l'Île-du-Prince-Édouard).	D'ici 2036, des relevés non létaux sur les bourdons sont menés dans toute une gamme de types d'habitat potentiel dans le PNLHNK.	Lacunes dans les connaissances	8.1.1 Recherche et surveillance sur le terrain
54.2. Bourdon terricole	Impacts non ciblés sur les pollinisateurs : Travailler avec des partenaires pour mener des études d'impacts non ciblés sur les pollinisateurs dans les peuplements de pruches traités avec des pesticides.	Une étude comparant l'abondance des bourdons dans les peuplements traités par rapport aux peuplements non traités est achevée d'ici 2031.	9.3.3 Herbicides et pesticides	8.1.1 Recherche et surveillance sur le terrain

Espèces et numéro de la mesure	Description de la mesure de rétablissement	Objectif de la mesure de rétablissement	Menaces ³²	Mesures ³³
55.1. Espèces de lichens en péril	Normaliser la surveillance avec des protocoles régionaux : Élaborer et lancer un protocole de surveillance à long terme des lichens rares, conformément au protocole normalisé à l'échelle de la province pour la partie continentale de la N.-É., afin de mieux comprendre les changements dans les communautés de lichens et les menaces qui pèsent sur celles-ci et de contribuer à la surveillance à l'échelle de la province.	Un programme de surveillance à long terme des lichens en péril dans le PNLHNC et Kejimikujik Bord de mer est élaboré avec des partenaires d'ici 2028 et mis en œuvre tous les cinq ans une fois qu'il a été élaboré.	Lacunes dans les connaissances	6.4.2 Plan propre à chaque espèce
55.2. Espèces de lichens en péril	Relevés des lichens : Poursuivre les relevés de lichens rares dans les secteurs qui n'ont pas encore été étudiés afin de mieux comprendre les communautés de lichens dans le parc et le rôle écologique que le parc joue dans la conservation des lichens et la connectivité de l'ensemble du paysage.	La publication sur les lichens rares en collaboration avec le Musée canadien de la nature pour la partie continentale de la Nouvelle-Écosse est achevée d'ici 2034. La liste des occurrences de lichens en péril est mise à jour d'ici 2036 avec le Centre de données sur la conservation du Canada Atlantique.	Lacunes dans les connaissances	8.1.1 Recherche et surveillance sur le terrain
55.3. Espèces de lichens en péril	Comprendre les menaces qui pèsent sur les lichens : Collaborer avec des partenaires pour mieux comprendre l'impact du changement climatique et de l'herbivorie des gastéropodes.	La compréhension de la menace du changement climatique et des gastéropodes sur les lichens est améliorée à Kesputwitk d'ici 2036. Des mesures de contrôle ou d'atténuation sont envisagées si les gastéropodes (en particulier les espèces non indigènes) s'avèrent être un facteur limitatif important.	8.2.3 Augmentation localisée du broutage des invertébrés	8.1.2 Recherche et analyse documentaires